

Les « ministrables »

Les spéculations vont bon train sur la future équipe Bourque

PAUL ROY

Le prochain Comité exécutif comprendra-t-il sept ou neuf membres ?

Sept — le maire plus six conseillers —, c'est ce qu'autorise présentement la Charte de la Ville. Neuf — le maire plus huit conseillers — permettrait d'assurer une représentation régionale à l'exécutif, Montréal comptant neuf arrondissements — ou « secteurs » dans le langage de Pierre Bourque.

La réponse jeudi prochain, alors que le maire soumettra sa liste à la première assemblée du nouveau Conseil municipal.

En attendant, les spéculations vont bon train. Et les conseillers qui ont de l'ambition risquent de trouver les prochains jours plutôt longs.

Qui Pierre Bourque choisira-t-il ? Pierre Bourque lui-même le sait-il déjà ?

Chose certaine, des noms « circulent ». Certains, comme Pierre-Yves Melançon et Sammy Forcillo, dont on dit qu'ils sont « incontournables ». D'autres, comme Johanne Lorrain et Georgine Coutu, qui font presque l'unanimité. D'autres, enfin, comme Pierre Goyer et Kettly Beauregard, qui pourraient faire l'objet d'intéressants paris.

Ces derniers jours, nous avons rencontré les personnes qui se cachent derrière les noms les plus souvent entendus. Nous vous présentons ici ces « ministrables ».



Pierre-Yves Melançon : « Pierre Bourque a fait ses preuves. »

Pierre-Yves Melançon

C'est le nom qui revient le plus souvent. Certains vont jusqu'à lui prédire la présidence du Comité exécutif.

Mais quand on lui demande s'il se croit destiné à une quelconque fonction, il répond laconiquement : « Aucune idée. »

— Mais...

— Aucune idée !

Pourquoi tout le monde voit-il Pierre-Yves Melançon à l'exécutif ? Vous avez deviné : « Aucune idée. »

Élu conseiller du RCM dans le district de Côte-des-Neiges en 1982, il est réélu en 1986 et nommé à la commission des finances. Fin 1988, avec trois collègues, dont Pierre Goyer, il quitte le caucus avant d'être expulsé du RCM.

Il participe à la formation de la Coalition démocratique dont il est le candidat à la mairie en 1990. Battu, il rentre dans ses terres, nommément à l'Université de Montréal, où il est responsable de la recherche au Département de sciences politiques.

À la même époque, il devient éditorialiste au *Journal Côte-des-Neiges*. En juin dernier, il adhère à Vision Montréal.

« J'ai rencontré M. Bourque une couple de fois et ça a fini par cliquer », relate-t-il.

Que pense-t-il de son chef ? « Que c'est un homme de conviction qui a l'intention de réaliser ce qu'il dit. »

— Vous dites avoir été déçu par Jean Dore et si vous vous trompiez aussi sur le compte de Pierre Bourque ?

— On va voir. Il a réussi le Biodôme, le Jardin botanique, il a fait ses preuves...

Pierre-Yves Melançon, 43 ans, se déclare en amour avec la politique municipale. « Au municipal, les résultats sont immédiats : on fait passer un arrêt au coin d'une rue, et tout de suite, les gens se sentent plus en sécurité. »

Il dit aussi aimer les dossiers « plus globaux » : fiscalité, développement économique, culturel... « J'aime toucher à tout. »

Identifie à « l'aile gauche » du RCM, lors de sa démission, en 1988, il n'aime pas qu'on revienne sur le sujet : « Quand vous vous démettez pour faire réparer un trottoir, vous êtes de gauche ou de droite ? »

Pierre-Yves Melançon a quatre enfants.



Sammy Forcillo : « Je suis un bon soldat. »



Georgine Coutu : « Je viens du secteur privé. »



Kettly Beauregard : « Priorité aux personnes âgées. »



Pierre Goyer : « J'étais le chef de l'opposition. »



Johanne Lorrain : « Je suis la conseillère du Bout-de-l'île. »

Sammy Forcillo

On le dit « incontournable ». Mais n'essayez pas de faire dire à Sammy Forcillo s'il sera ou non du comité exécutif de Pierre Bourque.

« Monsieur Bourque ne m'a rien dit et je ne lui ai rien demandé. Je suis un bon soldat, j'ai le respect du chef. »

Demandez-lui plutôt d'énumérer ses propres qualités. Il vous répondra qu'il a la jeunesse — 44 ans —, l'expérience — « après 10 ans comme conseiller du Parti civique, je n'ai besoin de personne pour me tenir la main à l'hôtel de ville » —, la formation professionnelle — il est comptable agréé —, l'origine ethnique — il est né rue de la Visitation de parents italiens... « Je suis fidèle, loyal, intègre, disponible, près des gens... »

Qui plus est, dès son adhésion à Vision Montréal, en mai dernier, il s'est vu confier des dossiers chauds : « M. Bourque m'a demandé de travailler très fort. J'ai produit des dossiers sur la fiscalité, l'endettement, les sociétés paramunicipales... »

Sammy Forcillo vouait une grande admiration à Jean Drapeau. Il ne tarit pas d'éloges à l'égard de Pierre Bourque : « Il a tellement d'envergure ! »

Il dit avoir beaucoup travaillé avec le nouveau maire, à l'époque où celui-ci dirigeait le Jardin botanique. « Aujourd'hui, mon quartier (Saint-Jacques) est un des plus choyés : on y a planté des arbres, aménagé des parcs, des ruelles... »

Élu conseiller du Parti civique en 1978 et 1982, Sammy Forcillo sera chassé par la vague du RCM en 1986. Il reviendra au conseil en 1992, à la faveur d'une élection partielle dans son district de Saint-Jacques. Durant ses 10 ans comme conseiller, il fut notamment membre de plusieurs commissions de la CUM : finances, développement économique, environnement, transports.

Avec sa femme, Nicole Lembo, également comptable agréée, il possède une petite entreprise de comptabilité. Ils ont une fille de 11 ans et un garçon de 9 ans.

Engagé dans tout ce qui bouge dans son quartier, il dit avoir souvent les yeux cernés. Mais, d'ajouter : « Je suis un phénomène ! »

Georgine Coutu

Georgine Coutu admet avoir « entendu des rumeurs » à son sujet. Alors elle attend.

« Pour le moment, je suis conseillère (du district Peter-McGill). Gagner, pour moi, c'était la première étape. Le comité exécutif, on verra. »

Chose certaine, à 52 ans, la directrice des relations publiques des magasins Eaton (depuis 1975) ne paraît pas être entrée en politique municipale pour meubler ses soirées.

« C'est sûr que si j'ai décidé d'y aller, c'est que je prenais ça au sérieux. Alors, je n'ai pas cessé d'étudier, de me renseigner ; je n'ai jamais autant lu : économie, urbanisme, avenir des métropoles... »

Et elle a appris à frapper aux portes — « au début, je trouvais ça intimidant ». Et elle a serré des mains, et visité des ruelles. « Et j'ai découvert que j'adorais ça. »

Ses atouts ? « Je viens du secteur privé, ou on est obligé de se retourner vite. Le rendement, livrer la marchandise, j'ai vécu avec ça toute ma vie. »

De la fenêtre de son bureau, au sixième étage du magasin Eaton centre-ville, elle dit avoir assisté au déclin de l'économie montrealaise « d'un siège privilégié ». « La surtaxe (sur les immeubles non résidentiels), pour moi, c'est ce qui a débranché le patient. Pendant que le privé dégraisait et élaborait de nouvelles stratégies, l'administration municipale allait à contre-courant et s'éloignait des gens. »

Mère de « deux grands jeunes hommes » de 29 et 30 ans, Georgine Coutu a siégé au Conseil des gouverneurs de l'Office des congrès et du tourisme de Montréal et au Conseil d'administration du Vieux-Port ; elle a été administratrice de divers organismes dont l'Association de la paralysie cérébrale, la Société du cancer et la Fondation des maladies du cœur.

Sa nouvelle carrière, elle dit la voir comme le prolongement de tout ce qu'elle a fait.

Kettly Beauregard

Kettly Beauregard sera-t-elle du prochain Comité exécutif ? Les avis sont partagés.

Ceux qui l'y voient ont invariablement cette réponse : « Parce que c'est une femme noire. »

La principale intéressée préfère pour sa part croire en ses qualités intrinsèques, son engagement social. Mais quand on lui demande si sa qualité de « femme noire » risque de lui être utile, elle répond : « Ça peut jouer un rôle, mais je ne sais pas à quel point. »

Haitienne d'origine, Mme Beauregard, 47 ans, est arrivée au Québec en 1972. Diplômée en sciences politiques de l'UQAM, elle est coordonnatrice des services d'aide communautaire dans le quartier Côte-des-Neiges. Dimanche, elle a été élue conseillère du district Marie-Victorin.

Et elle n'en a pas été surprise. « Je m'y attendais : trois semaines avant l'élection, nous avons réalisé un pointage qui s'est avéré exact, 500 votes en moins. Je travaillais le district depuis le mois de mai et je rencontrais des gens très favorables. »

Beaucoup de vieilles personnes, puisque Marie-Victorin — qui comprend le Jardin botanique de Pierre Bourque — compte plusieurs centres d'accueil pour personnes âgées. « Sans doute à cause de mon expérience en organisation communautaire, j'étais plus à l'aise avec ces personnes que d'autres politiciens. J'ai l'habitude de parler à ces gens-là. »

Des projets ? « Multiplier les activités sportives, culturelles et de rencontre pour les personnes âgées, m'intéresser au développement touristique... »

Mme Beauregard a un fils de 21 ans et des filles de 18 et 12 ans.

Pierre Goyer, à peu en commun avec le politicien classique. Ce qui ne semble guère le complexer.

Quarante ans, petit, blond, frisé, il est pourtant l'un des conseillers de Vision Montréal les plus expérimentés. Drop-out, il quitte l'école après son secondaire 4. Et il voyage : États-Unis, Mexique... Petit détour par la campagne, où il apprend à faire pousser des carottes. Puis retour à la ville, où on le retrouve dans le mouvement coopératif et communautaire.

Il entre au RCM en 1982. « Bénévole de service » au début, il devient rapidement « le p'tit jeune qui monte ». Secrétaire de la Commission d'aménagement, trésorier, il était « très près des boss du parti ».

Candidat dans Jean-Talon (devenu depuis Saint-Edouard) en 1986, il est porté par la vague du RCM. Membre de la « première génération de conseillers municipaux à temps plein », il démissionne du caucus en 1988 en compagnie de ses collègues Pierre-Yves Melançon, Sam Boskey et Marvin Rotran. « D'autres devaient partir avec nous, mais ils ont eu la chienne. »

Pourquoi ces départs ? « Ça sentait la technocratie à plein nez, il y avait une concentration abusive de pouvoirs dans les mains du maire et de son cabinet. »

Retour aux études en 1989. Il est admis directement à la maîtrise en urbanisme à l'Université de Montréal. Son mémoire s'intitulait : « Évolution de la notion de rationalité dans les théories de la planification urbaine. »

« Quand j'ai découvert l'université, dit-il, c'est devenu mon hobby numéro un. Là, je suis au doctorat. »

Membre fondateur de la Coalition démocratique, il est réélu en 1990. Mais il quitte rapidement « ce parti bidon qui ne menait à rien » et siège comme indépendant.

L'an dernier, il met sur pied un regroupement des conseillers indépendants au Conseil. « J'étais le chef de l'opposition », clame-t-il.

Instable ? Certains le disent plus à l'aise dans l'opposition qu'au pouvoir. Pierre Goyer est le père d'Alice, 15 ans, et de Florence, deux ans et demi.

Pierre Goyer

Le nom ne vous dit rien. Et dans un groupe, vous ne le remarquerez probablement pas.

Johanne Lorrain, 35 ans, s'avance et parle doucement. Mais elle paraît franche et volontaire. Et elle est directe :

« Oui, mon nom circule. Non, on ne m'a rien promis — je pense d'ailleurs qu'on n'a rien promis à personne. Oui, je suis intéressée à faire partie de l'exécutif. Oui, j'ai la compétence pour y être. »

Comptable (CGA), commissaire depuis quatre ans — elle ne se représente évidemment pas — à la commission scolaire Jérôme-le-Royer, Johanne Lorrain dit s'être portée candidate au municipal parce que les décisions des élus y ont un impact direct sur la vie du monde. « Je suis une fille d'action, dit-elle, une fille de la base et je vais le rester. »

Outre ses qualités, elle dit compter sur la géographie pour viser un siège au Comité exécutif. Conseillère du district Bout-de-l'île, elle explique que « l'Est de Montréal doit être représenté de façon significative à l'hôtel de ville. »

Son district comprend les extrémités est des quartiers Rivière-des-Prairies et Pointe-aux-Trembles. Classe moyenne, beaucoup de propriétaires, mais un sérieux problème d'isolement.

Beaucoup de culs-de-sac et trop peu de rues qui débouchent. Donc, difficile d'organiser le transport en commun. « C'est à ça que j'ai l'intention de m'attaquer en premier : tout part de là. »

Comme beaucoup de ses collègues, elle dit avoir en horreur la technocratie. « Ça prend jusqu'à trois mois pour faire changer une ampoule dans un lampadaire ! Un après-midi — après avoir fait le tour de tous les services — pour obtenir un renseignement ! »

Pourquoi cela changerait-il avec vous ?

— Parce que je ne laisserai pas tomber !

Johanne Lorrain travaille à son compte et, exécutif ou pas, elle entend conserver quelques clients. Elle a une fille de 10 ans.

Johanne Lorrain

ÉDITORIAL

La Presse

Paul Desmarais
président du conseil
d'administrationRoger D. Landry
président
et éditeurClaude Masson
éditeur adjointMarcel Desjardins
directeur de l'informationAlain Dubuc
éditorialiste en chef

Démocratie scolaire : le test

Près des trois quarts des résidents de l'île de Montréal ne s'intéressent pas aux élections scolaires imminentes. Presque la même proportion de trois Montréalais sur quatre sont incapables de nommer un seul des partis qui briguent les suffrages à la CECM. Même quand on nomme ces formations, six personnes sur dix ne se souviennent pas en avoir jamais entendu parler. Imaginez combien de personnes seront en mesure d'associer un nom avec un programme le jour du scrutin...



La démocratie scolaire, en vigueur depuis 20 ans, n'a jamais levé au Québec. Et, ainsi que le confirme le sondage SOM que nous publions aujourd'hui, elle est plus boîteuse que jamais.

Même si dans certaines régions, comme au Saguenay-Lac-St-Jean, les élections scolaires de 1990 ont réussi à attirer 40 p. cent de l'électorat, le taux moyen de participation joue dans les vingt p. cent. Cet intérêt est inversement proportionnel à l'importance des enjeux. À la CECM, la plus grosse boîte scolaire du Québec en termes de population, de budgets et aussi de problèmes, la participation au vote dépasse à peine 15 p. cent.

On aura beau se rabattre sur le fait que le choix des commissaires se fait de plus en plus par vote, et non par acclamation, cette progression est si lente, et les autres indicateurs démocratiques si faibles, que cela ne change rien au diagnostic général.

Faut-il s'en étonner ? Pas tant que ça. D'abord, parce que les mécanismes démocratiques scolaires sont incomplets — il n'y a aucune limite de dépense, pas d'obligations envers les élus de l'opposition, etc. Vaut-veut pas, cet encadrement bâtarde discrédite l'ensemble du processus.

Mais ce désintéressement général tient aussi à la nature même de la fonction des commissions scolaires. Globalement, les 152 commissions scolaires de la province gèrent des budgets de six milliards. Mais plus de 80 p. cent de cette enveloppe est déterminé... à Québec. Les commissaires n'ont pas un mot à dire sur les salaires et avantages sociaux des enseignants. Ils n'ont pratiquement aucune influence sur les conditions de travail, les taux d'encadrement des élèves, le calendrier scolaire et les exigences académiques.

L'essentiel des arbitrages budgétaires de responsabilité locale concerne l'entretien des immeubles, la note de chauffage, l'achat d'équipement et les activités para-scolaires. La majeure partie de ces dépenses sont financées à même les taxes scolaires, qui totalisent 700 millions. Mais le montant que les autorités scolaires peuvent aller chercher directement dans la poche du contribuable est limité. Et la majorité des commissions scolaires a déjà atteint la limite.

Bref, les commissions scolaires prennent des décisions qui concernent rarement le cœur de leur mission éducative. Et ces décisions n'ont pas d'impact direct sur la facture envoyée au contribuable. Quand on sait qu'une bonne part de la mobilisation électorale pour la mairie de Montréal reposait sur une

réaction à la surtaxe du maire Doré, on comprend la léthargie de l'électorat scolaire...

Évidemment, plus les commissions scolaires auront de pouvoirs, plus les gens iront voter. C'est la solution que préconisent les commissions scolaires elles-mêmes : une décentralisation accompagnée de nouvelles ressources fiscales. Les autorités locales pourraient par exemple exercer plus d'influence sur l'organisation du travail des enseignants — un enjeu crucial dans le contexte actuel. Les citoyens sauraient mieux pour quoi ils votent, et pour quoi ils paient.

Mais l'expérience passée laisse plutôt penser qu'avant d'élargir les responsabilités d'une institution qui en 20 ans n'a pas réussi de percée démocratique digne de ce nom, il y aurait lieu d'envisager d'autres moyens. La démocratie par délégation, par exemple, où l'exercice électoral prendrait place dans les écoles, laissant la gestion de la commission aux représentants choisis parmi les parents, enseignants etc. On pourrait aussi, comme cela se fait ailleurs, confier aux municipalités la part congrue des décisions scolaires qui relèvent d'une responsabilité locale.

Les candidats ont encore huit jours pour tenter de faire vibrer la fièvre électorale. S'ils n'y parviennent pas, si le 20 novembre la participation demeure aussi famélique qu'elle l'a été jusqu'à maintenant, il faudra bien finir par tirer les conclusions qui s'imposent.

Agnès GRUDA

L'imbécile heureux

Richard Le Hir, candidat durant la campagne électorale, a multiplié les gaffes jusqu'à ce que son chef Jacques Parizeau le fasse taire. Après la victoire, le premier ministre n'a pas voulu priver M. Le Hir d'un poste ministériel, parce qu'il était bon pour l'image du gouvernement d'avoir recruté l'ex-président de l'Association des manufacturiers. Pour qu'il ne nuise pas trop, on a créé sur mesure le poste de ministre délégué à la Restructuration, une tablette où le volubile Le Hir s'occuperait de chevauchements sans faire trop de dégâts.



Mais cet incorrigible bouffon, n'avait pas changé. Lors de sa première grande sortie publique, cette semaine, où il dévoilait le contenu des fameuses études secrètes sur le coût du fédéralisme, Richard Le Hir a réussi à mettre son gouvernement dans l'embarras. En se lançant sans préparation dans la guerre des chiffres, et en affirmant que le coût du fédéralisme s'élevait à trois milliards sur la foi de calculs loufoques, il a mélangé tout le monde et nu à la cause de la souveraineté.

Le débat sur les coûts du fédéralisme n'est pas nouveau. Mais il s'est considérablement raffiné au cours des années. Après avoir longtemps voulu calculer si le Québec recevait plus en dépenses fédérales qu'il ne payait en impôts à Ottawa, on tente maintenant d'évaluer si un Québec indépendant, avec les ressources dont il disposerait, pourrait faire mieux que dans le régime actuel.

Arrive Le Hir, avec ses gros sabots, qui propose une tout autre démarche qui nous fait reculer de quinze ans. Ce qu'il a calculé, c'est combien le Québec devrait recevoir en dépenses fédérales s'il avait droit à sa « juste part », mesurée ici par la proportion de la population, soit 25 p. cent. Il en arrive à conclure que le Québec perd cinq milliards. Mais comme le Québec gagne dans d'autres domaines, comme l'assurance-chômage ou l'aide sociale, la perte nette passe à trois milliards.

C'est tout croche. Le ministre oublie un énorme morceau, la péréquation, ne semble pas tenir compte des arrangements fiscaux, utilise des hypothèses indéfendables, car pourquoi faudrait-il que le gouvernement fédéral dépense le quart de ses fonds au Québec en toute matière, par exemple dans le cas des autochtones, peu nombreux ici ?

Mais surtout, il y a là-dedans un énorme vice de logique. Ce qu'un souverainiste veut démontrer aux Québécois, c'est qu'un Québec indépendant aura l'argent nécessaire pour jouer son rôle, d'abord par la récupération des impôts auparavant versés à Ottawa et ensuite par le biais des économies qu'il fera en regroupant les activités des deux niveaux de gouvernement.

Ce n'est pas cela que Richard Le Hir calcule. Son cinq milliards, c'est la somme additionnelle qu'Ottawa pourrait dépenser au Québec s'il était plus généreux à notre égard. Cette démarche s'inscrit dans la logique de ceux qui rêvent d'un fédéralisme idéal. Mais elle n'est d'aucun d'intérêt dans le débat sur la souveraineté puisque cet argent fédéral, un Québec indépendant ne pourra pas y avoir accès.

Il s'agit là d'une première pour le Parti québécois qui s'est toujours caractérisé par l'intelligence de ses leaders. Le gouvernement Parizeau ne fait pas exception ; le premier ministre, ainsi que les principaux porte-paroles du gouvernement dans le débat référendaire, Bernard Landry, Louise Beaudoin, Jean Campeau, se distinguent par leurs qualités intellectuelles.

Ils n'ont certainement pas besoin, pour défendre leur option, d'envoyer au front un imbécile heureux. C'est mauvais pour le Parti québécois et sa cause, mais c'est également mauvais pour tous les Québécois qui méritent un débat public éclairé.

Alain DUBUC

IL RENONCE À SON SALAIRE !...



DROITS RESERVES

À Montréal, électeurs et médias sont depuis des décennies à hue et à dia



MARCEL ADAM

La veille du vote, les éditorialistes ont tous conseillé aux Montréalais de reconduire Jean Doré et son équipe du RCM.

Mais les électeurs en ont décidé autrement en battant presque par acclamation celui dont les médias avaient systématiquement miné la crédibilité durant son dernier mandat.

Ils l'ont remplacé par Pierre Bourque, au mépris de la vive méfiance que vers la fin la presse s'était mise à manifester à son endroit, après avoir découvert que la statue érigée par elle avait des pieds d'argile.

(Pierre Bourque s'étant publiquement révolté contre la décision de l'administration Doré de réduire ses responsabilités, la presse loua ce geste de rébellion intolérable de la part d'un haut fonctionnaire plutôt que de le condamner, lui donnant ainsi une stature publique qui favorisa la révélation d'une vocation politique tardive.)

Cette élection aura été semblable à la plupart des scrutins des quatre dernières décennies, en ce que la population et les médias montréalais auront encore été à hue et à dia au moment de choisir les dirigeants municipaux. Mais cet intéressant phénomène n'est pas mon propos aujourd'hui.

Ne résidant pas à Montréal, je ne me permettrai pas de juger le choix des Montréalais, ni de les blâmer de n'avoir pas suivi les conseils des éditorialistes — d'autant moins que je ne jurerais pas que ceux-ci sont tous des contribuables susceptibles d'assumer les conséquences du choix proposé.

Je remarquerai seulement qu'en élisant un nouveau maire et en donnant une majorité des sièges à son parti, les Montréalais se sont montrés plus sages que l'éditorialiste et les chroniqueurs qui ont proposé de ramener Montréal à l'époque où le maire n'était rien de plus qu'une sorte de maître des cérémonies.

En ce temps-là, le premier magistrat régnait plus qu'il n'administrerait, président un Comité exécutif divisé contre lui-même et un Conseil municipal formé de factions instables tirant dans toutes les directions trop souvent à la solde d'intérêts occultes.

Pour la première fois depuis 1954, a dit un chroniqueur anglophone, l'occasion s'offre aux Montréalais de se donner un gouvernement minoritaire. Pour ainsi forcer l'administration Doré à collaborer avec l'opposition, la rapprocher de la base, la rendre plus attentive aux besoins des gens. Une consœur du même journal conseillait de voter en fonction des personnes et non des partis ; pour elle le système des partis est un reliquat de l'ère Drapeau, le RCM ayant été créé pour battre le Parti civique qui

avait fait une forteresse de l'hôtel de ville.

Ce retour en arrière est à première vue séduisant pour ceux qui ne savent pas pourquoi le système des partis a été mis en place. Ils pensent qu'un gouvernement minoritaire serait aussi bénéfique à Montréal que sont réputés l'être les gouvernements supérieurs se trouvant dans cette situation.

Jean Doré s'est empressé de réfuter cette proposition en rappelant qu'un conseil municipal n'est pas un parlement et soutenant que si le maire n'est pas entouré d'un comité exécutif homogène et soutenu par un Conseil municipal ou son parti est majoritaire, l'administration municipale se trouvera rapidement dans l'impasse.

Les promoteurs de cette idée oublient que la métropole n'est pas dotée comme les gouvernements supérieurs d'un véritable système parlementaire. Parce qu'à Québec ou à Ottawa un gouvernement minoritaire peut déclencher une élection à sa convenance, les partis d'opposition ne peuvent l'empêcher de gouverner sans risquer de payer chèrement un appel à l'arbitrage du peuple.

À Montréal, les élections étant à dates fixes, la dissolution anticipée est impossible ; il n'existe donc aucun moyen de mettre fin à l'obstruction systématique d'un parti déterminé à faire mal paraître l'administration en place.

On retouquera que le modèle montréalais n'est pas universel, que la ville de Toronto, par

exemple, ne semble pas se porter trop mal du fait que ses conseillers municipaux ne sont pas regroupés en familles politiques.

Ce qui fonctionne ailleurs n'est pas nécessairement transposable chez-nous et vice versa. Le système des partis politiques est un des acquis de la révolution tranquille.

À la suite du rapport de la Commission Champagne et à l'instigation de Jean Drapeau, le gouvernement Lesage décidait, au début des années 60, de corriger les vices majeurs du régime dont certains ont la nostalgie : un Comité exécutif et un Conseil municipal hétéroclites qui privaient l'administration de l'autorité nécessaire à une gestion efficace des affaires de la cité.

Au dire des commissaires, l'absence d'une direction forte et unique provoquait chez les administrateurs des inhibitions mais aussi des abus dans certains services devenus des « empires séparés ». Cette administration divisée et faible « encourageait les membres du conseil et de l'exécutif à outrepasser leur juridiction et même à saboter les programmes établis par l'administration et les services ».

Ceux qui voudraient reculer les horloges de Montréal, devraient se rappeler dans quel joyeux pétrin s'est retrouvée Longueuil, il y a une dizaine d'années, avec un maire expérimenté tenu en échec par un nouveau conseil majoritairement renouvelé mais hostile à ses politiques.

Justice rwandaise

Le Rwanda a voté contre la création d'un tribunal international pour juger les auteurs du génocide rwandais. S'il s'oppose à cette initiative du conseil de sécurité des Nations unies, c'est parce que ce tribunal ne pourrait pas prononcer de peines de mort.



Un des soucis des Nations unies est de présenter au monde un modèle de justice éclairé. Cela ne convient guère à un pays qui se relève d'un des pires massacres du siècle. Les Rwandais ne comprendraient pas que des criminels, ayant la mort de milliers de gens sur la conscience, soient condamnés à la prison où les conditions de vie seraient supérieures à ce que vivent les Rwandais qui ont échappé au massacre.

Et ce n'est pas une simple question de vengeance. Beaucoup d'auteurs du génocide jouissent de l'asile des camps de réfugiés, où ils préparent leur retour au pouvoir. Le gouvernement rwandais a le droit d'exiger qu'ils soient mis hors d'état de nuire. Si l'ONU ne peut pas offrir ces garanties au Rwanda, elle ne doit pas s'offrir si les Rwandais le fassent eux-mêmes. L'ONU a fait piètre figure avant et pendant le génocide rwandais. Il ne faudrait pas que leurs scrupules moraux l'empêche de protéger les victimes contre leurs bourreaux.

Frédéric WAGNIÈRE

OPINIONS

Excision : sommes-nous incapables de porter un jugement éclairé ?

CATHERINE FOL

L'auteur est cinéaste.

On savait que l'excision du clitoris de fillettes avait lieu au Canada mais on apprenait dernièrement, suite au XIVe Congrès mondial de gynécologie et d'obstétrique qui se déroulait à Montréal, qu'il y avait de plus en plus de petites filles qui en étaient victimes. Oups ! Pardon, je porte ici un jugement de valeur. Je reprends : «... de plus en plus de petites filles qui en font l'objet !» C'est, comment dire... plus objectif !

Il semblerait que l'excision soit une pratique acceptable et même souhaitable dans certaines cultures. Ayons l'esprit ouvert. Nous avons pris l'option, comme société, d'accueillir des étrangers en respectant leurs valeurs, en acceptant la liberté culturelle et religieuse de chacun ; le choix de la tolérance, même si nous ne comprenons pas toujours les raisons qui motivent certaines actions. C'est une décision qui nous honore.

Mais est-ce une raison suffisante pour accepter que des petites filles se fassent charcuter le sexe ? Non, bien sûr. L'excision est d'ailleurs interdite au Canada. Alors pourquoi y en a-t-il de plus en plus ? Qu'est-ce qui nous empêche d'intervenir, de prévenir avant qu'il ne soit trop tard et qu'on ne puisse que constater les blessures ?

Le ministre canadien de la Justice a fait savoir ce printemps que le code criminel ne serait pas modifié pour interdire l'excision. Je m'interroge. Serait-ce du sexisme ? Non mais les gars, si une pratique culturelle étrangère visait à zigouiller le pénis des petits garçons, on peut imaginer que le gouvernement se déciderait à gouverner, non ?

Et puis peut-être pas. Nous serions peut-être assez « ouverts », comme société, pour laisser faire aussi la mutilation des petits garçons. Soit ! N'empêche, pourquoi avons-nous tant de mal à porter



Je repense à ces jeunes des années 60 qui ont rejeté si radicalement la religion catholique ; comment peuvent-ils accepter aussi ouvertement les religions des autres, avec toutes les souffrances qu'elles engendrent ?

un jugement ferme du genre : c'est acceptable ou c'est condamnable ?

Dès qu'un événement de ce type vient nous interpeller, dès que nous sommes à la veille de porter un jugement radical, on nous brandit la Charte des droits ou les fameuses circonstances atténuantes : les mœurs pour l'excision, l'islam pour le hijab ou la virginité pour la sodomie !

Nous sommes quand même une drôle de société ; où les pédophiles s'interrogeront à savoir : s'il est moins grave de pénétrer ou de sodomiser des fillettes, et dans la maison voisine, des parents qui se demanderont s'ils doivent habiller

leurs marmots avant de les photographier à la sortie du bain !

Il est paradoxal qu'une société qui, hier encore, tranchait au couteau le bien et le mal, le paradis et l'enfer, ne soit plus en mesure de porter un jugement éclairé. Que se passe-t-il donc dans notre beau royaume du Québec ? Aurions-nous perdu l'usage du bon sens ? Ou peut-être, comme disait l'autre, sommes-nous de plus en plus nombreux à croire plus intelligent de prêter foi à ce qui dépasse notre entendement (ce qui revient au même) !

On entend souvent dire que les Québécois sont ambigus. C'est une épithète plutôt sympathique. Et si derrière cette soi-disant ambiguïté se cachait en réalité un manque de jugement, une incapacité à prendre des décisions, à assumer ses responsabilités ? Aie ! Non mais regardons-nous en face et n'oublions pas notre histoire ! Il n'y a pas trente ans, l'Eglise décidait tout à notre place. Dieu était le seul juge et on réglait le cas des questions essentielles en répondant : « Il ne faut pas chercher à comprendre, c'est un mystère. » La belle affaire !

Donc, nous ne serions pas ambigus mais plutôt incapables de porter un jugement éclairé. Nous aurions appris, depuis peu, à réfléchir, mais pas à assumer la responsabilité de nos réflexions. Nous sommes incapables de condamner l'excision comme une mutilation criminelle ou encore, incapable de dire oui ou non au port du hijab...

Pourtant, les Québécois de souche, (comme on dit), sont nombreux à avoir souffert des mœurs religieuses. Je repense à ces jeunes des années 60... Ils ont rejeté si radicalement la religion catholique ; comment peuvent-ils accepter aussi ouvertement les religions des autres, avec toutes les souffrances qu'elles engendrent ?

Où sont-ils, ces jeunes d'antan ? Ils sont au pouvoir, justement !

On dit qu'en vieillissant, on devient plus tolérant. Tolerant ou indifférent ? On dit aussi que le Québec est une société vieillissante...

De la mythologie d'un Québec tribal et xénophobe

JOSÉE LEGAULT

L'auteur est politologue.

« Les faits ne pénètrent pas dans le monde où vivent nos croyances, ils n'ont pas fait naître celles-ci, ils ne les détruisent pas ; ils peuvent leur infliger les plus constants démentis sans les affaiblir. »

— Marcel Proust,

Du côté de chez Swann

Le 12 octobre dernier, un livre traçant le portrait d'un nationalisme québécois ethniste et tribal, remportait le prix Lionel Gelber de 50 000 \$ non-imposables pour le meilleur ouvrage de langue anglaise en relations internationales. Décerné à Toronto par un jury composé exclusivement d'anglophones et présidé par Tim Cleary, autrefois journaliste à *The Gazette*, ce prix est une des récompenses les plus généreuses au monde pour une oeuvre de cette catégorie.

Le récipiendaire, *Blood and Belonging*, présente six cas-types de ce que son auteur, le Canadien anglais Michael Ignatieff, nomme le nationalisme « ethnique » : la Serbie, l'Allemagne, l'Irlande du Nord, l'Ukraine, le Kurdistan et le Québec. Le quotidien torontois *The Globe & Mail* le décrivait récemment comme une « étude du côté sombre de l'ethnicité, des champs de bataille de la Bosnie au Québec ».

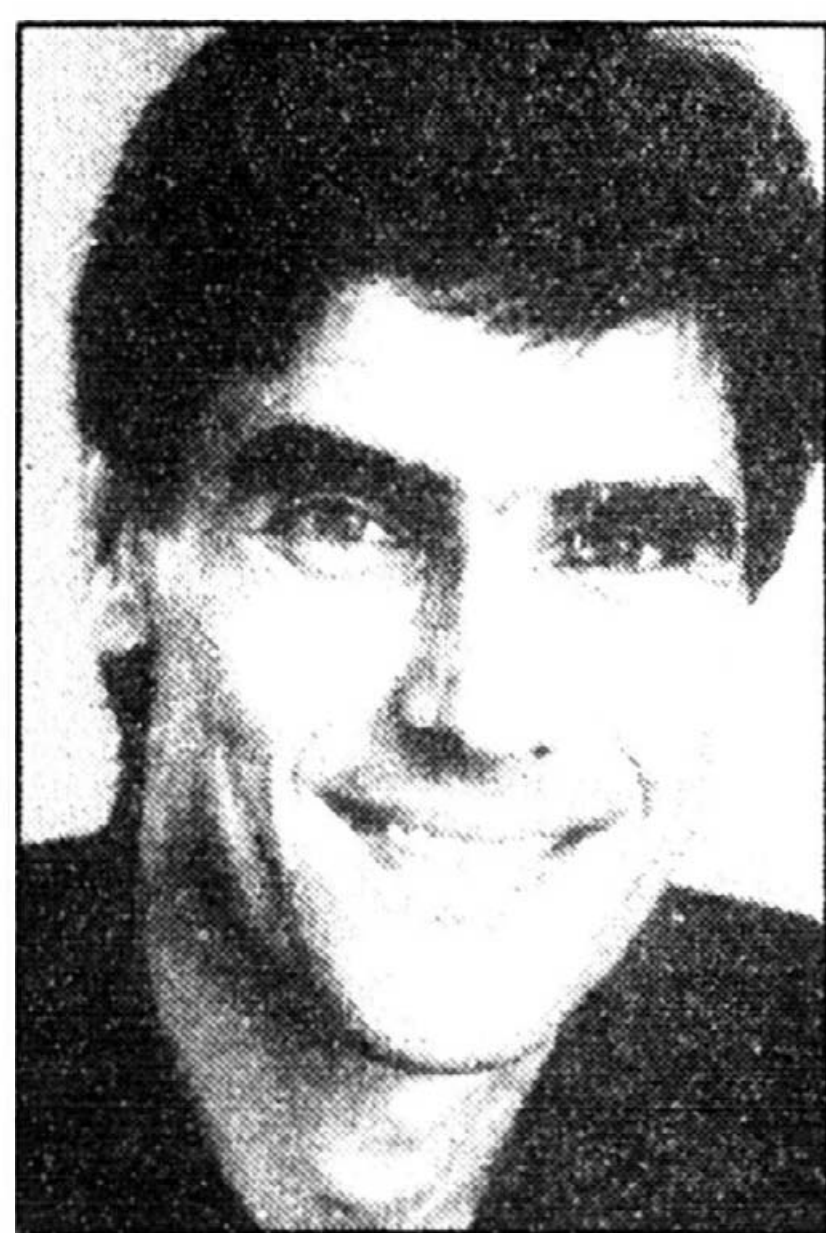
Il a également reçu le prix Gordon Montador de 2000 \$ pour le meilleur écrit sur une question sociale contemporaine. En 1993, la British Broadcasting Corporation (BBC) en faisait une mini-série incluant un épisode d'une heure sur le Québec. Co-Produite avec la CBC et d'autres réseaux, elle fut diffusée en Grande-Bretagne, aux États-Unis et au Canada.

Soutenant la thèse voulant que le nationalisme soit dangereux et potentiellement violent, chaque épisode débutait sur un générique fait d'images de fusil, de feu, d'enfants terrorisés, de foules et d'armées.

Un cosmopolite en terre inconnue

L'analyse que fait Ignatieff du nationalisme québécois trahit un manque flagrant d'expertise et de rigueur. Cela ne surprend guère venant d'un auteur se décrivant comme « cosmopolite », mais n'ayant jamais, de son propre aveu, visité une seule région francophone du Québec pendant les vingt ans où il a vécu au Canada. Depuis deux décennies, il habite en Grande-Bretagne.

À sa méconnaissance du Qué-



Michael Ignatieff et Mordecai Richler



bec s'ajoute une recherche préparatoire plutôt mince. Le livre ne fournit aucune bibliographie. Seul un liste de six lectures est suggérée, dont *O Canada, O Québec* de Mordecai Richler et un recueil d'essais de Pierre Trudeau datant de 1967.

En fait, sa recherche semble s'être limitée à un bref voyage au Québec au cours duquel il a mené quelques entrevues informelles. Sa « base de données » est donc composée de rencontres avec une guide chez Hydro-Québec, le président du Mouvement Desjardins, une demi-douzaine de jeunes francophones réunis au bar des Deux Pierrots (baptisé le « Two Clowns Café »), deux éditorialistes, un fermier anglophone et son fils, un ouvrier de Trois-Rivières et un chasseur cri. La mini-série leur adjoint une chef crie et son assistante, de même qu'une travailleuse sociale d'origine haïtienne affirmant qu'après la souveraineté, les minorités d'ici seront « finies ».

Bref, le ton est sensationnaliste et les déclarations alarmistes y abondent. Par exemple, l'épisode sur le Québec se termine sur des plans de visages fort inquiets d'anglophones, d'autochtones et de jeunes enfants d'origines diverses. Passant ensuite à l'image d'un cortège de policiers, Ignatieff pose la question suivante : « Si un État ne protège que la survie de sa majorité, ses minorités seront-elles en sécurité ? ». Le message est clair : un Québec indépendant sera un État policier.

C'est toutefois en ce qui concerne les législations linguistiques que l'auteur fait montre d'une ignorance frôlant la mauvaise foi. Par exemple, il avance que sans la Cour suprême et la Charte des droits du Canada, les citoyens d'un Québec souverain « per-

draient ce droit d'appel, ce qui ouvrirait la voie à une TYRANIE ETHNIQUE de la part de la majorité ».

Pis encore, son livre utilise l'expression « langage police » plutôt que Commission de protection de la langue française. Non seulement use-t-il d'un vocabulaire digne de la propagande la plus primaire, mais il n'informe pas le lecteur de ce que serait cette mystérieuse Gestapo de la langue. Le lecteur non informé en sortira probablement convaincu qu'il existe ici une espèce d'armée d'officiers chassant les anglophones pris en flagrant délit d'utilisation de leur propre langue.

Dans la série télévisée, Ignatieff critique également l'unilinguisme dans l'affichage commercial. Or, tel qu'en témoignent les images qu'il nous présente des élections fédérales de l'automne 1993, il avait eu amplement le temps d'apprendre l'existence du projet de loi 86 rétablissant le droit à l'affichage bilingue.

Le tribalisme québécois : un mythe populaire et payant

La renommée et les honneurs dont ont joui ce livre et son auteur soulèvent certaines questions. Comment expliquer la popularité dans les milieux de langue anglaise de ces thèses faisant du Québec une société tribale et xénophobe ? D'où viennent cette admiration que l'on voue avec tant de légèreté à des travaux issus de recherches bâclées ? C'est qu'il existe encore au Canada anglais, une mythologie faisant des francophones d'ici des êtres ethnistes, tribaux et xénophobes, que l'on se doit de protéger de leurs instincts malsains par un régime fédéral bienveillant. La thèse n'est certes

pas nouvelle, mais elle roule toujours. En fait, elle est devenue fort payante pour ceux qui l'avancent.

L'admiration, la popularité et les droits d'auteurs sont garantis ET argent remis ! Le romancier Mordecai Richler doit à cette mythologie le succès monstre de son livre *O Canada O Québec*, dont la BBC — décidément fascinée par nous — avait aussi tiré une émission. Jamais à court d'analogies disgracieuses, Richler prédisait dans le dernier numéro de *Saturday Night*, qu'un Québec souverain allait offrir des garderies gratuites aux couples démunis, permettant ainsi à ces enfants « privés d'amour maternel, d'être élevés dans des enclos subventionnés, comme des cochonnets ». Analogie animale oblige : ces petits porcs sont-ils les descendants des « truies » canadiennes-françaises dont il parlait dans *O Canada O Québec* ?...

Lorsqu'un francophone voyage au Canada anglais, il se bute souvent à la puissance d'une mythologie que l'on retrouve aussi dans certains milieux anglo-québécois.

Plusieurs facteurs expliquent ceci : une propagande efficace menée par les médias anglophones depuis plus de vingt ans, l'héritage anti-nationaliste de Trudeau, une certaine francophobie, la difficulté qu'ont les francophones à profiter des mêmes tribunes que Richler et cie, etc.

Au Québec, le principal facteur demeure une ignorance due en grande partie à la trop grande rareté de contacts sociaux réels — hors des milieux de travail — entre anglophones et francophones. S'il est vrai que la situation évolue chez les plus jeunes, elle demeure courante chez les générations plus avancées — tout particulièrement chez les anglophones — lesquelles exercent toujours une influence certaine. C'est là que la mythologie en question trouve son terrain le plus fertile.

Il demeure néanmoins que le temps fera inexorablement son travail. À mesure que les jeunes anglophones deviendront plus bilingues, que les contacts sociaux se multiplieront, que le nombre de mariages mixtes continuera d'augmenter — certains sous-groupes de la population anglophone ont un taux de mariages mixtes particulièrement bas — le mythe d'un nationalisme xénophobe se fera plus discret, du moins, au Québec.

Du renouvellement inévitable des élites en passant par l'augmentation des contacts et l'évolution des discours de certains leaders d'opinion, tout porte à espérer que les thèses non fondées des Ignatieff, Richler et Trudeau se retrouveront bientôt dans la grande poubelle de l'Histoire.



Lysiane Gagnon

Le foulard islamique (2)

Montréal. Une chrétienne enseignant dans une école musulmane est forcée de porter le hijab.

Montréal. Une fillette est expulsée d'une école pour s'être entêtée à porter le hijab.

Lille. Dix-sept élèves musulmanes sont expulsées du lycée Faidherbe parce qu'elles refusent d'enlever leur hijab.

En théorie (en pure théorie), le problème se résoud facilement... au moins pour ce qui est de la France, où les écoles publiques sont neutres, et les symboles religieux, interdits. La décision du lycée de Lille a au moins le mérite d'être rationnelle et cohérente, ce qui n'est pas le cas de l'école montréalaise qui a expulsé une élève porteuse de hijab.

Ce dernier renvoi est un pur signe d'intolérance, inadmissible dans une société où les structures scolaires sont encore confessionnelles. Même si cela devait changer, nos écoles ne seront pas pour autant sur le modèle républicain français ; il serait douteux qu'on y apporte le même zèle anti-religieux. Autre pays, autre histoire, autres mœurs.

Mais la logique ne résoud pas tout, et les expulsions de Lille m'apparaissent éminemment contestables.

Ces dix-sept adolescentes avaient des résultats scolaires adéquats ; elles ne représentaient aucun risque, de quelque ordre que ce soit, pour leurs camarades. On les invite à suivre des cours par correspondance — à l'instar des prisonnières de droit commun. En fait, l'école — l'école publique ! — leur refuse le droit à l'instruction.

Les conséquences ? Si ces jeunes filles sont des militantes, on en fait des martyres, et l'on apporte de l'eau au moulin de la cause intégriste. La France a-t-elle intérêt à semer, par des mesures répressives, d'autres germes de révolte au sein de sa minorité musulmane et à pousser les jeunes dans les bras de mollahs qui exploiteront leur sentiment d'aliénation ?

Peut-être ces jeunes filles ont-elles été, par la persuasion ou la coercition, victimes de pressions parentales. Elles seront victimisées à double titre en perdant la possibilité de s'instruire et d'échapper par l'école à des familles répressives.

Peut-être encore s'agit-il d'une rébellion passagère, ou d'un désir de se distinguer, voire d'une réaction de type nationaliste contre le racisme ambiant. Et alors ? Où est le drame ?

En quoi le fait de porter le hijab serait-il plus scandaleux que celui d'arriver à l'école avec un couteau dans la poche, des jeans troués, des cheveux violets, un bonnet rasta ou une casquette vissée sur le crâne ? Je doute que la fantasia vestimentaire soit tolérée au lycée Faidherbe, mais au Québec en tout cas, la question se pose certainement.

On dira que le hijab est signe d'oppression des femmes. Bien d'accord. Mais attention, terrain glissant... Toutes les grandes religions ont des dogmes et des pratiques qui oppriment ou écartent les femmes. Le pape interdit toujours la contraception et la prétrise aux femmes, non ? La kippa juive est signe de supériorité masculine, puisque seuls les garçons doivent se couvrir le crâne. Mais qui a jamais pensé à interdire l'école à un petit garçon coiffé d'une calotte ?

Et les chainettes avec des croix et des étoiles de David, qu'est-ce qu'on en fait ? Et les croix gammées qui servent d'ornements à la graine de fachos ? Qu'est-ce qui dérange le plus, dans une salle de classe ? Une petite fille studieuse avec un hijab, ou bien un skin à la tête rasée qui vend de la dope pendant les cours ?

Là est la première ligne à tracer : entre l'élève et l'enseignant. Pour l'élève, je serais en faveur de la liberté maximale, même si cela égratigne nos beaux principes sur la laïcité de l'école — à condition évidemment que la tenue vestimentaire, qu'elle soit ou non chargée de symboles, ne s'accompagne pas de comportements agressifs ou physiquement dangereux pour les autres.

* * *

L'enseignant, c'est autre chose. Ici, la première distinction concerne le statut de l'école. Dans un contexte où l'école publique serait neutre, il devrait aller de soi que l'enseignant s'abstienne d'afficher tout signe d'identification religieuse, parce qu'il incarne l'autorité et l'État en tant que structure neutre, distincte des Églises, des chapelles et des clans. La neutralité extérieure est un puissant symbole d'équité et de justice.

Pour la même raison, fonctionnaires et représentants du pouvoir civil, qu'ils soient préposés au métro, juges ou policiers, devraient être astreints à la même règle.

En ce sens, l'autorisation du turban sikh dans la Gendarmerie royale est une aberration. Les juifs hassidiques n'ont jamais réclamé le droit de travailler dans la police en costume noir. Quand on adopte un mode de vie ultra-religieux (la plupart des sikhs ne portent pas le turban, tout comme l'immense majorité des juifs n'arbore aucun signe distinctif), c'est un choix personnel absolument honorable, mais cela implique qu'on décide de vivre en marge de la société et de renoncer à certaines activités.

Et l'école privée ? Ici, la ligne de démarcation passe par le degré de financement de l'État. L'école privée authentique, financée par un groupe religieux, a bien le droit d'adopter ses propres règles, à condition que cela n'empêche pas l'accès des élèves à l'instruction.

On pourrait certes tolérer qu'une école musulmane financée par des musulmans impose le port du hijab aux filles, tout comme les anciennes écoles catholiques imposaient l'uniforme et la messe. Pas qu'on les empêche d'étudier la biologie ou les mathématiques. On est, après tout, dans une société où les enfants, tous les enfants, ont un droit inaliénable à l'instruction.

Jusqu'où l'État peut-il intervenir dans la gestion et les programmes d'une école privée à cent pour cent ? Probablement là où l'intérêt d'un élève mineur doit être protégé. Mais alors il ne faudrait pas cibler que les écoles musulmanes : les sectes d'inspiration chrétienne mettent tout autant les enfants en danger.

C'est le cas des écoles privées partiellement financées par l'État qui est problématique. Quelle devrait être leur marge de liberté ? Elle devrait être, assurément, plus grande qu'au secteur public, et là, on pourrait tolérer des enseignantes en hijab... si cela correspond à leurs convictions. Mais certainement pas qu'elles soient forcées de le faire, comme c'est arrivé récemment dans une école musulmane de Montréal.

La question de fond demeure : pourquoi l'État devrait-il financer des écoles privées religieuses ? Cela se justifie, évidemment, dans une société où le secteur public est confessionnel. Mais demain ?

Les élections scolaires laissent la population froide



MICHELLE OUIMET

Les élections scolaires du 20 novembre sont largement boudées : 73 p. cent des résidents de l'île de Montréal s'y intéressent peu ou pas du tout. Pire encore, 90 p. cent des gens sont incapables de nommer un seul des trois partis politiques qui se font la lutte à la CECM.

C'est du moins ce qui ressort d'un sondage réalisé par la maison SOM pour le compte de *La Presse* et de l'Université de Montréal, entre le 11 et le 16 novembre, auprès de 923 adultes habitant l'île de Montréal. La marge d'erreur est de 3,67 p. cent.

C'est le parti de l'opposition à la CECM, le MEMO (Mouvement pour une école moderne et ouverte), qui récolte la majorité des intentions de vote, soit 15 p. cent, suivi de loin par le parti au pouvoir, le Regroupement scolaire confessionnel (RSC), avec 8 p. cent.

Quant au COURS (Commissaires unis pour un renouveau scolaire), le parti de l'ex-présidente de la CECM, Denise Soucy-Brousseau, il n'obtient que 4 p. cent des intentions de vote.

Par contre, 69 p. cent des personnes interrogées ignorent toujours pour qui elles vont voter. « C'est cette donnée qui est significative, explique Daniel Boutin, analyste chez SOM. On peut difficilement prévoir qui va prendre le pouvoir à la CECM parce que plus des deux tiers des répondants ne savent pas pour qui ils vont voter. Les résultats pour les trois partis sont donc trop fragmentaires. »

La question sur les intentions de vote a été posée uniquement aux gens qui résident sur le territoire de la CECM, soit 330 personnes.

Une notoriété nulle pour les trois partis

La notoriété des trois partis politiques à la CECM est pratiquement nulle : près de neuf personnes sur dix ont été incapables de nommer le nom d'un seul parti. A la question : « Êtes-vous en mesure de me donner les noms des trois groupes politiques qui se présentent à la CECM », 8 p. cent seulement des gens ont répondu le MEMO, 3 p. cent le RSC et 2 p. cent le COURS.

Pas étonnant, dans ces conditions, que les gens ne sachent toujours pas pour qui ils vont voter.

Par la suite, SOM a donné les noms des trois partis politiques et il a demandé aux gens s'ils en avaient au moins entendu parler : 27 p. cent des gens ont dit oui pour le MEMO, 22 p. cent pour le RSC et 12 p. cent pour le COURS.

Même si SOM nommait les partis, les deux tiers des répondants affirmaient toujours qu'ils ne les connaissaient pas et qu'ils n'en avaient jamais entendu parler.

D'ailleurs, les gens n'approuvent pas vraiment la présence des partis politiques sur la scène scolaire. Plus de la moitié des répondants se disent totalement en désaccord avec leur présence alors que 10 p. cent seulement sont totalement d'accord et 25 p. cent plutôt d'accord.

L'absentéisme

Seulement 20 p. cent des gens affirment qu'ils vont voter le 20 novembre. Ce résultat est tout de même supérieur au taux de participation généralement observé. Selon les statistiques du Conseil scolaire de l'île de Montréal, à peine 16 p. cent des gens ont voté lors des élections de 1990.

Ce sont les catholiques pratiquants et ceux qui ont des enfants à l'école primaire et secondaire qui votent le plus. Ceux qui ne déclarent aucune religion ou qui sont d'une religion autre que le catholicisme ou le protestantisme votent peu.

Les catholiques, qu'ils soient pratiquants ou non, votent plus que les protestants.

Mais pourquoi les gens boudent-ils les élections ? SOM leur a posé la question. Le quart des personnes interrogées ont dit qu'ils ne connaissaient pas les candidats et un autre quart a affirmé qu'ils n'avaient pas d'enfant et que ça ne les intéressait tout simplement pas.

Près d'un répondant sur trois a donné des raisons autres que celles suggérées par SOM. « Ils nous ont presque tous dit la même chose, explique Daniel Boutin. Ils manquent d'information. Les gens ne connaissent ni les partis, ni les programmes. »

En fait, non seulement les gens ignorent le nom des candidats, des chefs et des partis mais, en plus, ils ne savent même pas où aller voter.



PHOTO DENIS COURVILLE, La Presse

Les trois candidats à la présidence de la CECM, Diane Decourcy (MEMO), Michel Pallasio (RSC) et Denise Soucy-Brousseau (COURS) ont beau débattre des grandes orientations scolaires, la notoriété de leurs partis est pratiquement nulle : près de neuf personnes sur dix ont été incapables de nommer le nom d'un seul parti, à quelques jours des élections scolaires.



SONDAGE SOM-UDM- La Presse

■ Aux élections du 20 novembre prochain, il y aura trois groupes ou partis politiques qui vont présenter des candidats à la CECM. Êtes-vous en mesure de donner les noms de ces trois groupes politiques ?

	Le MEMO	Le RCM	Le COURS	Aucun	Autre réponse	NSP / NRP
Total	8 %	3 %	2 %	71 %	1 %	20 %

Infographie La Presse



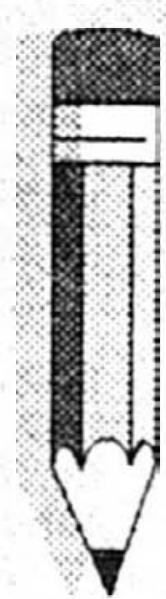
SONDAGE SOM-UDM- La Presse

■ Intérêt pour l'élection

	Beaucoup	Assez	Peu	Pas du tout	NSP / NRP
Total	10 %	16 %	30 %	43 %	1 %

Religion	Beaucoup	Assez	Peu	Pas du tout	NSP / NRP
Catholique	9	17	32	41	1
Protestante	24	14	22	40	-
Autre	8	14	27	49	2
Aucune	7	16	32	45	-

Infographie La Presse



SONDAGE SOM-UDM- La Presse

■ Intention de vote

	Le MEMO	Le RSC	Le COURS	Autre	NSP / NRP
Total	15 %	8 %	4 %	4 %	69 %

Religion	Le MEMO	Le RSC	Le COURS	Autre	NSP / NRP
Catholique	16	9	5	2	68
Protestante	10	7	-	15	68
Autre	7	11	2	7	73
Aucune	16	-	3	3	78

Pratique religieuse	Le MEMO	Le RSC	Le COURS	Autre	NSP / NRP
Pratique régulière	5	11	5	7	72
Pratique occasionnelle ou inexistante	23	6	3	1	67

Infographie La Presse

Méthodologie

Les résultats de ce sondage reposent sur 923 entrevues téléphoniques effectuées du 11 au 16 novembre 1994 dans l'île de Montréal.

Les répondants ont été choisis aléatoirement à l'aide d'une grille de sélection qui tient compte du nombre d'adultes dans les ménages joints, ainsi que de leur sexe et de leur âge.

L'échantillon de ménages a été tiré selon la méthode du hasard systématique des listes publiées des abonnés

du téléphone de la ville de Montréal. Le taux de collaboration enregistré a été de 60,9 p. cent.

Lors de leur compilation, les résultats ont été pondérés sur la base des statistiques officielles afin de refléter la distribution de la population adulte de Montréal selon le sexe, l'âge et la langue d'usage des répondants.

D'un point de vue statistique, la marge d'erreur pour le présent sondage est de 3,67 p. cent.

Le désintérêt et la confusion règnent plus que jamais

JEAN-PIERRE PROULX

Notre collaborateur est professeur à la faculté des sciences de l'éducation de l'Université de Montréal.

Juin 1973. Les Montréalais votent pour la première fois aux élections scolaires. *La Presse* écrit son étonnement : 76 p. cent des francophones de l'île de Montréal, révèle un sondage CROP, se déclarent intéressés par l'élection. Vingt et un ans plus tard, 75 p. cent de ces mêmes francophones affirment exactement l'inverse : l'élection ne les intéresse pas.

En 1973, 65 p. cent avaient dit avoir l'intention de voter. On pourrait voter deux fois plus qu'aux élections municipales, prédisait le journaliste. Aujourd'hui, 39 p. cent seulement déclarent la même chose. La seule ressemblance sera leur comportement : en 1971, malgré les intentions déclarées, environ 15 p. cent avaient effectivement voté. Le 20 novembre prochain, les citoyens voteront probablement dans la même proportion.

Un enjeu traditionnel : la restructuration scolaire

Chaque élection scolaire montréalaise a toujours eu comme enjeu la restructuration des commissions scolaires. Aussi mesure-t-on régulièrement depuis 1973 le consensus des citoyens touchant le type de commission scolaire qu'ils préfèrent. Mais le sujet est encore plus difficile à comprendre que la souveraineté du Québec ! De même que d'anciens veulent un Québec libre et indépendant dans un Canada fort et uni, 70 p. cent pensent aujourd'hui qu'une éventuelle commission scolaire française peut gérer des écoles anglaises ! Réponse, à la réflexion, peu surprenante puisque 77 p. cent disent ne pas connaître le sujet.

L'idée de regrouper dans une même commission scolaire toutes les écoles dispensant l'enseignement en français et dans une autre celles qui le font en anglais, remonte à la Commission Parent (1966). Mais celle-ci avait écarté la formule au profit de la commission scolaire « unifiée » : elle recommandait simplement que sur

chaque territoire, une seule commission scolaire administre tous les types d'écoles, françaises comme anglaises, catholiques, protestantes ou non confessionnelles. Cette recommandation n'a jamais été appliquée, faute de consensus.

En 1973, au moment des premières élections scolaires, CROP pose donc la question suivante aux francophones de l'île de Montréal : « Personnellement, êtes-vous favorable à des commissions scolaires regroupées selon la religion, regroupées selon la langue ou regroupées géographiquement, indépendamment de la langue et de la religion ? » : 39 p. cent optent pour un simple regroupement géographique, 21 p. cent pour un regroupement selon la langue et 19 p. cent selon la religion ; 20 p. cent sont indécis. Bref, aucune formule ne rallie la majorité.

La même année, le Centre de sondage de l'Université de Montréal pose deux questions : a) « Faut-il des commissions scolaires différentes pour les francophones et pour les anglophones » ; b) « Faut-il des commissions scolaires différentes pour les catholiques et les protestants ? » Anglophones comme francophones, catholiques comme protestants répondent majoritairement non aux deux questions, dans une proportion qui va de 55 p. cent pour les catholiques francophones à 80 p. cent pour les anglo-protestants. En somme, on semble d'accord pour dépasser les divisions traditionnelles.

Puis, en 1981, le même Centre de sondage pose une nouvelle question toute simple : faut-il maintenir le système de commissions scolaires confessionnelles ou le remplacer par quelque chose d'autre ? Surprise : 59 p. cent préfèrent le statu quo ! Sept ans plus tard, un sondage Créatec-Le Devoir confirme que 52 p. cent des citoyens se rangent toujours derrière le statu quo.

Mais l'année suivante, au moment des élections scolaires, la majorité (52 p. cent) bascule cette fois en faveur d'un changement pour la commission linguistique. C'est ce que révèle un sondage CROP-*La Presse*. Enfin, cette année, cette majorité grimpe à 56 p. cent comme SOM vient cette fois de le découvrir. Sauf

que les citoyens n'y comprennent rien et ne sont pas informés.

Depuis 1960, année de fondation du Mouvement laïque de langue française, la confessionnalité des écoles fait aussi l'objet d'un débat social interminable. À cet égard, la Commission Parent avait recommandé de créer, en plus des écoles catholiques et protestantes, un secteur non confessionnel. Il n'a jamais vu le jour.

Neutres ou pas

En 1964, un sondage mené pour le compte du magazine *McLean* montre que seulement 32 p. cent des Montréalais sont favorables à l'établissement d'écoles où l'enseignement de la religion ne serait pas obligatoire ; 21 p. cent y enverraient leurs enfants.

En 1975, le Conseil scolaire de l'île de Montréal sonde les parents : 52 p. cent se disent d'accord avec l'existence d'écoles neutres, et 35 p. cent seraient prêts à y inscrire leurs enfants. Mais 75 p. cent des parents catholiques opteraient néanmoins pour l'école catholique.

En 1977, après dix ans de réforme scolaire, le gouvernement du Parti québécois sonde à son tour : dans la région de Montréal, 54 p. cent des citoyens préfèrent l'école catholique, 2 p. cent l'école protestante, mais 16 p. cent choisiraient l'école neutre et 29 p. cent l'école multiconfessionnelle, deux types d'école qui n'existent toujours pas.

Mais surprise, en 1984, à l'occasion de la visite du pape, l'école catholique, selon un sondage Créatec-Le Devoir, remonte à 58 p. cent comme premier choix de la population montréalaise, contre 3 p. cent pour l'école protestante, 20 p. cent pour l'école neutre et 18 p. cent pour l'école multiconfessionnelle. Chez les catholiques, 67 p. cent préfèrent toujours l'école catholique.

Aucun sondage connu n'était venu mesurer la tendance de l'opinion depuis dix ans : le présent SOM-*La Presse*-Université de Montréal indique que la faveur pour l'école catholique est passée maintenant sous la barre des 50 p. cent (48 p. cent), mais demeure toujours le choix d'une large majorité des catholiques, soit 62 p. cent. Les non-pratiquants catholiques la préfèrent même à 50 p. cent.

Les commissions linguistiques mieux perçues

MICHÈLE OUIMET

Même si les gens sont en faveur des commissions scolaires linguistiques, ils tiennent tout de même à envoyer leur enfant dans une école catholique.

C'est ce qui ressort du sondage SOM-La Presse-Université de Montréal, réalisé entre le 11 et le 16 novembre auprès de 923 personnes vivant dans l'île de Montréal.

Plus de la moitié des répondants (56 p. cent) sont en faveur des commissions scolaires linguistiques et à peine le tiers (34 p. cent) croient qu'il faut maintenir les structures confessionnelles.

La popularité des commissions scolaires linguistiques a légèrement augmenté depuis 1990. À cette époque, un sondage CROP indiquait que 52 p. cent des gens optaient pour des structures linguistiques.

Le dossier des commissions scolaires linguistiques est complexe. En 1988, le gouvernement libéral a adopté la Loi sur l'instruction publique (Loi 107), qui prévoit le remplacement des commissions scolaires confessionnelles par des commissions scolaires linguistiques.

Avec cette loi, qui n'est toujours pas en vigueur, les commissions scolaires ne seraient plus catholiques et protestantes mais plutôt françaises et anglaises. Elles seraient divisées sur la base de la langue et non plus sur la religion.

Les anglophones et les francophones auraient donc chacun leur commission scolaire et ils gèreraient leurs propres écoles. Selon le sondage SOM, à peine 10 p. cent des gens comprennent ce principe qui est au cœur de la Loi 107.

À la question : « Une commission scolaire linguistique peut-elle gérer à la fois des écoles françaises et des écoles anglaises », 69 p. cent des personnes interrogées ont répondu oui — ce qui est faux —, 11 p. cent ont dit probablement pas et un maigre 10 p. cent a eu la réponse juste, soit certainement pas.

Il faut dire que la question n'était pas facile à comprendre surtout lorsque le sondeur appelle le soir entre le souper, la vaisselle et les leçons des enfants.

D'ailleurs, au moins les trois quarts des personnes interrogées affirment qu'elles sont peu ou pas du tout informées et 4 p. cent seulement disent qu'elles sont très bien informées. Il y a même trois p. cent des gens qui ne savent même pas que la loi 107 existe.

Si le principe des commissions scolaires linguistiques est largement incompris, ce n'est tout de même pas si catastrophique. Certains points de la Loi 107 ont passé dans le grand public.

Par exemple, deux tiers des gens affirment que les écoles confessionnelles, c'est-à-dire catholiques ou protestantes, auront toujours droit de cité

dans une commission scolaire linguistique, ce qui est vrai, et trois quarts des personnes interrogées disent que les élèves pourront toujours recevoir des cours d'enseignement religieux dans une commission scolaire linguistique. Là aussi, c'est exact.

Il ne faut donc pas désespérer.

Choix de l'école

Même si les gens sont d'accord avec l'établissement des commissions scolaires linguistiques, près de la moitié (48 p. cent) des personnes interrogées préfèrent quand même envoyer leur enfant dans une école catholique et seulement le tiers (33 p. cent) est prêt à les inscrire dans une école laïque.

Près de 80 p. cent des catholiques pratiquants affirment qu'ils vont envoyer leur enfant dans une école catholique, ce qui n'a rien de surprenant. Par contre, ce pourcentage chute à 50 p. cent chez les catholiques non pratiquants.

Quant au choix de la commission scolaire, la confessionnelle et la linguistique se classent ex-aequo : 34 p. cent des gens disent qu'ils enverraient leur enfant dans une commission scolaire linguistique et 34 p. cent dans une commission scolaire confessionnelle. Le quart seulement des personnes interrogées changeraient d'idée si ce choix impliquait que leur enfant change d'école.

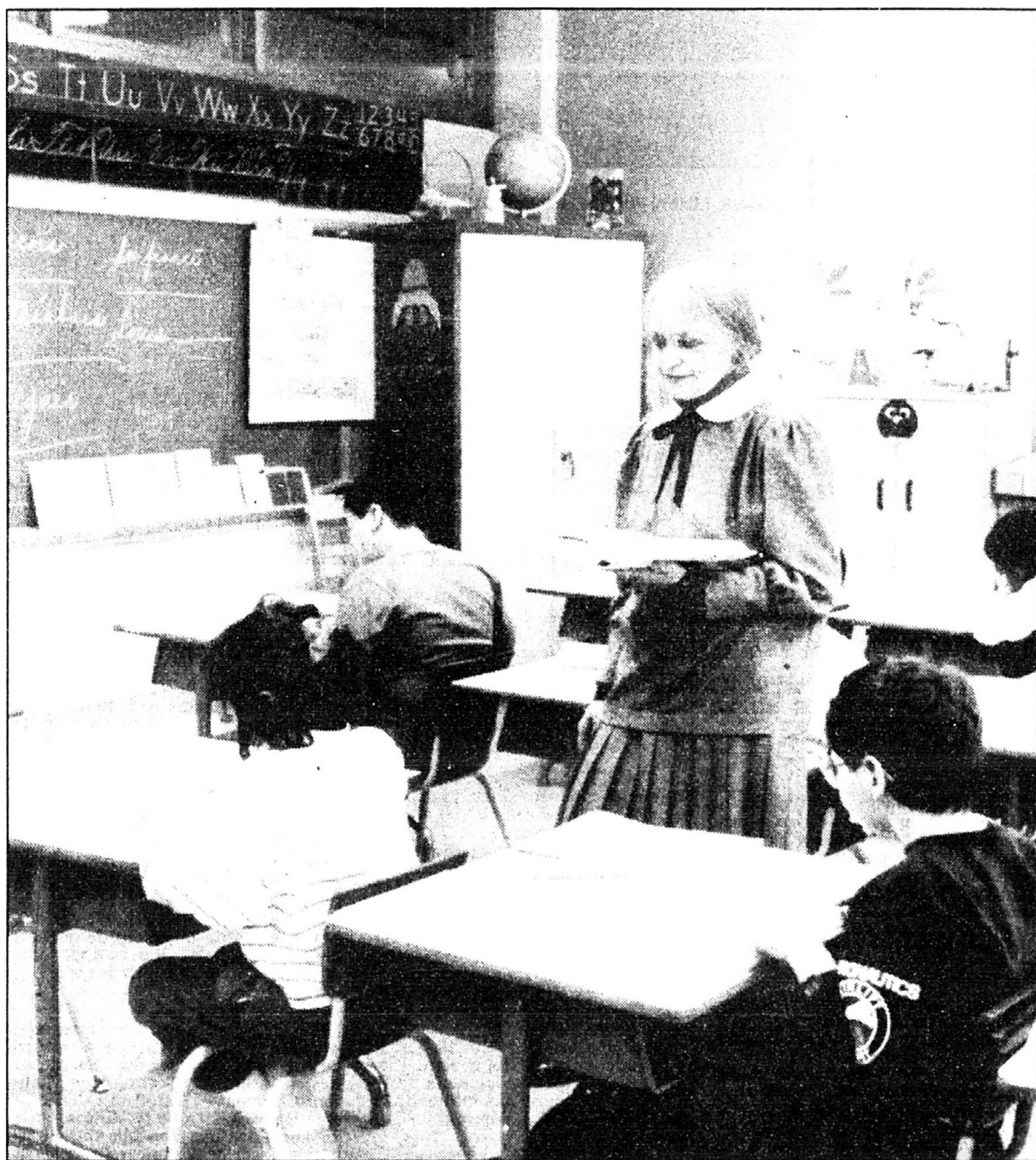


PHOTO PAUL-HENRI TALBOT, La Presse

Près de 90 000 élèves fréquentent les écoles primaires et secondaires de la CECM. Le COURS voudrait qu'ils y restent jusqu'à 17 h. Une mesure bien vue par une majorité de parents, qui en craignent cependant le coût.

Plus de temps en classe : d'accord... si ça coûte rien

MICHÈLE OUIMET

Le COURS, le parti de l'ex-présidente de la CECM, Denise Soucy-Brousseau, est tombé pile lorsqu'il a promis de rallonger la journée de classe jusqu'à 17 h 00.

Près des deux tiers des personnes interrogées dans le cadre d'un sondage SOM-La Presse-Université de Montréal se sont dites totalement d'accord et plutôt d'accord avec cette promesse électorale. Par contre, 13 p. cent des gens sont plutôt en désaccord et 21 p. cent totalement en désaccord.

Mais Denise Soucy-Brousseau ne pourra pas profiter des retombées de cette promesse choyée par une bonne partie de l'électorat, car à peine deux p. cent des personnes interrogées connaissent son parti.

Le COURS a lancé cette idée sans vraiment prévoir toute la complexité de son application. Talonné par les deux autres partis politiques dans la course à la CECM, le COURS a dû rajuster son tir et faire ses devoirs à toute vitesse.

D'abord, le COURS a dû préciser que cette mesure n'était pas obligatoire. « Notre ambition est de la rendre obligatoire, mais ça nous prend l'aval du ministre de l'Éducation, a expliqué à La Presse Benoit Bessette, l'organisateur en chef de la campagne du COURS et candidat dans le quartier 10. On ne peut pas changer comme ça le régime pédagogique et décider, par exemple, qu'il n'y a plus d'école le vendredi ! »

« Il faut aussi consulter les parents », a-t-il ajouté.

Et si les deux tiers des parents étaient d'accord avec cette mesure, serait-ce suffisant pour l'appliquer dans toutes les écoles de la CECM ?

— Il faut y aller milieu par milieu, a répondu Benoit Bessette.

— Dans ce cas-là, appliqueriez-vous cette mesure à la pièce, c'est-à-dire que certaines écoles fermentaient à 17 h 00 et d'autres pas, selon la volonté des parents ?

— Je ne peux pas répondre à cette question hypothétique, a dit M. Bessette.

Selon le COURS, cette mesure coûterait six millions. L'école jusqu'à 17 h 00 nécessite certaines dépenses, car il faut, entre autres, encadrer les enfants. Normalement, l'école finit à 15 h 10. C'est pratiquement deux heures de plus qui seraient ajoutées. La moitié de ce temps servirait à des études dirigées et l'autre moitié, à des activités parascolaires.

Michel Pallascio, le chef du Regroupement scolaire confessionnel, le parti au pouvoir à la CECM, remet en question les chiffres du COURS.

« Il y a environ 12 000 à 15 000 élèves qui fréquentent les services de garde à la CECM et ce service coûte environ 10 millions. Le six millions du COURS est totalement irréaliste », a-t-il expliqué.

Près de 90 000 élèves fréquentent les écoles primaires et secondaires de la CECM et la mesure du COURS toucherait tous ces élèves.

La moitié des personnes interrogées par la maison SOM ont d'ailleurs précisé qu'elles seraient moins favorables à la promesse du COURS si elle signifiait une augmentation du compte de taxes scolaires.

SONDAGE SOM-UDM- La Presse

Statut de la commission scolaire



	Confessionnelle	Linguistique	NSP / NRP
Total	34 %	56 %	10 %
Religion			
Catholique	38	51	11
Protestante	36	56	8
Autre	26	65	9
Aucune	4	90	6
Pratique religieuse			
Pratique régulière	45	45	10
Pratique occasionnelle ou inexistante	26	64	10
Logement			
Propriétaire	35	54	11
Locataire	34	56	10
Langue			
Anglais	27	61	12
Français	35	55	10
Autre	37	54	9

Infographie La Presse

SONDAGE SOM-UDM- La Presse

Quelle école choisiriez-vous?



	Catholique	Protestante	Laïque	Autre	NSP / NRP
Total	48 %	11 %	33 %	3 %	5 %
Religion					
Catholique	62	4	28	1	5
Protestante	5	66	29	-	-
Autre	12	17	43	15	13
Aucune	1	3	86	5	5
Pratique religieuse					
Pratique régulière	61	17	14	2	6
Pratique occasionnelle ou inexistante	38	7	47	3	5
Langue					
Anglais	25	27	37	5	6
Français	55	4	36	2	3

Infographie La Presse

SONDAGE SOM-UDM- La Presse

Depuis quelques années, il existe des partis ou des groupements politiques qui se forment spécialement pour les commissions scolaires. Personnellement, êtes-vous... d'accord avec la présence de partis ou de groupes politiques pour les élections scolaires?



	Totalement d'accord	Plutôt d'accord	Plutôt en désaccord	Totalement en désaccord	NSP / NRP
Total	10 %	25 %	19 %	36 %	10 %
Religion					
Catholique	10	27	18	35	10
Protestante	8	13	15	58	6
Autre	11	24	21	37	7
Aucune	13	20	25	28	14
Langue					
Anglais	6	17	21	47	9
Français	12	25	18	37	8

Infographie La Presse

SONDAGE SOM-UDM- La Presse

Études obligatoires au niveau primaire et secondaire jusqu'à 17 heures



	Totalement d'accord	Plutôt d'accord	Plutôt en désaccord	Totalement en désaccord	NSP / NRP
Ensemble	41 %	22 %	13 %	21 %	3 %

Infographie La Presse



PHOTO JEAN COUPLI, La Presse

Entourant le président du Syndicat des cols bleus, Jean Lapierre, on peut voir Richard Filiatreault, Michel Parent, Édouard Galarneau et Lucrécia Sotomayer.

Les cols bleus mettent fin à leur mutisme

« On a fait l'erreur de se taire trop longtemps », reconnaît le président du syndicat

SUZANNE COLPRON

« Le syndicat des cols bleus a 54 ans d'histoire et de longues, longues traditions. Je suis conscient que des actes de vandalisme sont imputables à des membres. Mais on ne peut pas tout contrôler. »

Pour la première fois depuis des lustres, Jean Lapierre, président du syndicat des 4000 cols bleus de la Ville de Montréal, a accepté de s'expliquer publiquement. Il a rompu son silence proverbial pour parler, pour se défendre, mais aussi pour contre-attaquer. Nous l'avons rencontré pendant quatre heures cette semaine.

« On a fait l'erreur de se taire trop longtemps, a-t-il déclaré d'emblée. Mais c'est fini. On va parler et poursuivre tout ceux qui tentent de nous salir dans les médias. On est prêt à prendre le risque de perdre en cour, parce que notre image ne peut pas être plus noire. On a fait trop de choses pour se laisser piétrer. »

Cet ancien contrôleur de 41 ans préside le Syndicat des cols bleus de Montréal depuis bientôt 10 ans. Il a été réélu à l'unanimité, en mars, pour un quatrième mandat. Militant de l'ancienne école, M. Lapierre défend avec sincérité une cause à laquelle il croit vraiment.

Il affirme que son syndicat est une des organisations les plus avant-gardistes du Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP), affilié à la Fédération des travailleurs du Québec (FTQ). Mais il admet que des cols bleus commettent des actes répréhensibles, même si ce n'est pas la un sujet qu'il aborde spontanément.

« Oui, il y a des incidents. Mais cela n'a aucun rapport avec les années 50, 70 et 80, précise-t-il. Il y a

encore des gens qui ne pensent pas plus loin que leur nez. Ils croient aider la cause syndicale, mais c'est le contraire. Ils posent des gestes imbéciles. »

Son message est clair : « On a dit à nos membres qu'ils n'auraient droit à aucune défense syndicale s'ils se faisaient pincer. »

Récemment, le Syndicat des cols bleus est allé plus loin en signant une entente avec la Communauté urbaine de Montréal (CUM), dans le cadre du renouvellement de la convention collective des 270 cols bleus. Il s'est engagé par écrit à prendre tous les moyens pour contrer la violence dans ses rangs.

Du brasse-camarades

Cela dit, le syndicat n'a jamais rompu les discussions avec la Ville en dépit de certains incidents qui ont pu perturber la vie de Montréal et des Montréalais. M. Lapierre négocie depuis plus de deux ans avec l'administration municipale en vue du renouvellement de la convention collective.

Le contrat de travail des 4000 cols bleus devait prendre fin en décembre 1992. Il a été prolongé par la Ville pour une durée de deux ans. Le Syndicat des cols bleus est un des 13 syndicats de la Ville, le seul avec lequel l'administration a été incapable de s'entendre.

Plusieurs incidents ont refroidi les négociations. Mentionnons seulement la séquestration d'un contremaître et le saccage de l'hôtel de ville, en 1993.

Dans le premier cas, le contremaître Jacques Paquette, des ateliers municipaux Des Carrières, avait eu une altercation avec un de ses employés, en raison de ses absences jugées trop nombreuses. Il avait suspendu le col bleu pour une période indéterminée avant de le congédier, quelques semaines plus tard.

Au lendemain du congédiement, le 1er juin 1993, d'autres cols bleus ont

organisé une manifestation. M. Lapierre jure que l'exécutif du syndicat n'en savait rien mais que la Ville, elle, avait été mise au courant. « Ils étaient, dit-il, entre 100 et 300. » Ces employés se sont réunis vers 15 h 30 aux ateliers Des Carrières. Que s'est-il passé ? « Il y a eu du poussage, précise M. Lapierre. Ça brassait fort. »

Deux syndicalistes

Quoi qu'il en soit, six cols bleus ont été arrêtés par la suite et accusés d'avoir enlevé, séquestré et battu le contremaître Jacques Paquette. Deux d'entre eux, Laurent Clermont et Jean-Paul Lahaie, accusés de violence physique, ont été congédiés par la Ville. Les quatre autres ont eu droit à des suspensions sans solde de trois mois.

Laurent Clermont, directeur syndical depuis huit ans, conserve cependant son poste au comité de grief du syndicat. Il était libéré à temps plein pour occuper cette fonction et vient d'être réélu, en mars, pour trois ans.

Jean-Paul Lahaie, lui, était délégué des ateliers municipaux Des Carrières, là où l'incident est survenu en juin 1993. Il préside le comité du journal du syndicat, un emploi à temps partiel.

Les accusés dans cette affaire doivent revenir devant les tribunaux, le 5 décembre, pour subir la suite de leur enquête préliminaire.

En attendant, le syndicat a déposé des griefs pour contester les suspensions et les deux congédiements. Les causes sont actuellement en arbitrage.

Heures de fou

L'incident n'a pas empêché les négociations de se poursuivre entre les cols bleus et la Ville. Au contraire. En septembre 1993, quelques jours avant le saccage de l'hôtel de ville, le syndicat était sûr de pouvoir s'entendre avec l'administration Doré.

« On négociait jour et nuit, rappel-

le Jean Lapierre. C'était une course contre la montre. La Ville tenait une réunion de son conseil municipal le 13 septembre et c'était sa dernière chance de se retirer de la loi 102. »

Cette loi, comme on sait, impose une récupération salariale de 1 p. cent à tous les employés du secteur public.

« C'était l'enfer, ajoute M. Lapierre. Durant la nuit du 12 au 13 septembre, j'ai à peine dormi 2 h 30. On faisait des heures de fou. »

Dans les semaines précédentes, le syndicat avait convoqué ses membres en assemblée générale au centre Claude-Robillard. Il pensait soumettre aux cols bleus une entente négociée, mais il n'en fut rien. Devant l'échec des négociations, les 3600 membres présents ont décidé d'aller « livrer un message » aux élus, réunis à l'hôtel de ville. Des autobus les attendaient à la sortie du centre sportif.

« Les cols bleus étaient fâchés, ils se sentaient trahis. Ils avaient l'impression que les négociateurs patronaux ne voulaient pas vraiment régler », explique M. Lapierre.

Du papier recyclé

Résultat : la manifestation a tourné au saccage. Les cols bleus en furie ont défoncé les trois portes de chêne argenté de l'hôtel de ville avec des béliers. Ils étaient attendus par les membres de l'escouade anti-émeute de la police de la CUM à l'intérieur de l'hôtel de ville. Les autorités ont envoyé une facture de 25 000 \$ au syndicat, qui ne l'a toujours pas payée. Huit cols bleus ont été sanctionnés par la Ville et font face à des accusations, dont le président du syndicat.

« Quand on a vu que les choses viraient au vinaigre, on a essayé de disperser notre monde, dit M. Lapierre. On a mis fin rapidement à la manifestation et on est resté sur place pour s'assurer que personne ne fasse d'imbécillités. »

Deux semaines plus tard, le syndicat reprenait quand même les négociations. Il est passé près d'une entente en juin et en juillet 1994.

Entre-temps, la Ville a imposé la loi 102 en coupant trois jours fériés de salaire, soit la fête du Canada, la fête du Travail et l'Action de Grâce. On connaît le résultat. Les employés ont refusé de faire des heures supplémentaires, en dépit d'une ordonnance émise par le Conseil des services essentiels. Le syndicat conteste cette ordonnance. Mais plusieurs de ses membres doivent répondre à des accusations d'outrage au tribunal et de méfaits.

Ces jours de non-travail ont été ponctués de déversement de déchets dans les rues de la ville, Jean Lapierre note que c'était du papier recyclé.

Fin des négos

Les négociations ont cessé en août dernier quand la Ville a annoncé qu'elle allait procéder dans les causes des deux employés congédiés, Laurent Clermont et Jean-Paul Lahaie. Le syndicat voulait que la Ville retarde les audiences une nouvelle fois. Il espérait signer dans l'intervalle. Mais la Ville a dit non. Et l'arbitrage a débuté le 23 août.

C'est alors que le syndicat a entamé des négociations avec la CUM en vue du renouvellement de la convention de leurs 270 cols bleus. M. Lapierre préside aussi le Syndicat des cols bleus de la CUM. Ces négociations ont duré 60 jours. Soixante jours au cours desquels le syndicat et la direction ont négocié presque nuit et jour, sept jours sur sept. M. Lapierre croit que la Ville devra en faire autant si elle veut signer avec ses cols bleus.

« Le jour où la Ville utilisera cette méthode de négociation raisonnée, préconisée par les conseillers en relations industrielles, il n'y aura plus d'affrontements », promet le président.

« Nos demandes n'entraînent pas de coûts additionnels »

Dans une entente, ratifiée à quelques jours des élections municipales, les cols bleus ont signé un contrat de sept ans avec la Communauté urbaine de Montréal (CUM). La nouvelle convention collective accorde aux 270 cols bleus de la CUM la semaine de quatre jours et de 35 heures.

Les 4000 cols bleus de la Ville n'en demandent pas plus.

Ils sont conscients que la réduction de la semaine de travail est acceptable dans la mesure où elle n'entraîne pas de coûts additionnels pour les contribuables. Cette bataille menée depuis plus de deux ans en est une de chiffres sur le coût réel de la mesure.

Le nouveau maire, Pierre Bourque, a fait savoir qu'il ne s'opposait pas à la réduction de la semaine de travail. Il a aussi dit qu'il refusait de payer 40 heures de salaire à des employés qui n'en font que 35.

Les cols bleus de la Ville gagnent en moyenne 38 800 \$ par année. Leurs salaires vont de 12,88 \$ à 21,40 \$ l'heure. Et leur semaine de travail compte généralement 37 heures et demie étalées sur cinq jours. Il y a plus de 250 fonctions chez les cols bleus. Elles vont du simple journalier, à l'ouvrier de parc, en passant par le technicien, le mécanicien et l'expert en télécommunications.

Toutes les négociations menées à la Ville depuis 1992 ont porté sur la réduction de la semaine de travail. Jean Lapierre, président des cols bleus de la CUM et de la Ville, affirme qu'il est passé à un cheveu de signer avec l'administration Doré-Cousineau à au moins quatre reprises, depuis 1992.

Quatre échecs

« Dans les trois premiers cas, explique-t-il, le négociateur en chef de la Ville a réussi à convaincre Lea Cousineau (ex-présidente du comité exécutif) qu'elle serait naïve de régler avec les méchants cols bleus. Et dans le dernier cas, c'est pour des considérations politiques et électoralistes. »

Officiellement, les négociations ont pris fin le 23 août. Mais dans les faits, on sait que les négociateurs syndicaux ont rencontré les élus, à plusieurs reprises, en septembre et en octobre, pour essayer de dénouer l'impasse.

Le syndicat soutient que la réduction de la semaine de travail est rentable pour la Ville. Non seulement, dit Jean Lapierre, le projet peut s'autofinancer, mais l'administration en sortirait gagnante parce que les absences seraient moins nombreuses et la productivité, plus grande.

Depuis 1992, le syndicat a fait témoigner de nombreux experts — éco-

nomistes, comptables agréés et actuaire — et il a à sa tête des comités de productivité pour défendre son point de vue et prouver l'autofinancement de ses demandes. Mais la Ville, note Jean Lapierre, a refusé de signer parce qu'elle voulait des garanties supplémentaires.

Le syndicat a prouvé que cela pouvait fonctionner en signant une « paix industrielle » de sept ans avec la CUM.

M. Lapierre croit pouvoir y arriver avec Pierre Bourque. « On a connu M. Bourque comme gestionnaire, dit-il. On pense qu'on devrait s'entendre avec lui. Il risque de prendre exemple sur le règlement à la CUM. »

PLUS

Paul Bégin veut s'attaquer aux dossiers qui pourrissent

YVES BOISVERT



Après le règne du très évanescant Gil Remillard, les gens du milieu de la justice n'en reviennent pas : le ministre Paul Bégin, à peine nommé, a entrepris une tournée des palais de justice du Québec et a pris le temps de rencontrer les gens sur le terrain.

« J'ai passé deux jours au palais de justice de Montréal, et j'ai pu voir, par exemple, le problème considérable qu'il y a à l'enregistrement et la lenteur du processus ; il n'y a pas un rapport qui peut vous donner ça », dit-il.

Les résultats concrets sont encore à venir, mais tout démontre que le ministre Bégin, un avocat de 25 ans d'expérience, a l'intention de s'attaquer sans tarder à plusieurs dossiers qui pourrissent dans le système depuis un certain temps déjà. Ou alors c'est un comédien de première force.

Paul Bégin ne sera pas le ministre flamboyant des grandes réformes et des « grands machins ». C'est un homme éminemment concret, terre à terre.

« Ma première priorité, c'est d'être un ministre de la Justice à temps plein, une chose qu'on n'a pas vu depuis à peu près dix ans », dit-il. M. Remillard, son prédécesseur (si l'on oublie l'intermède de Roger Lefebvre), devait s'occuper en même temps du dossier constitutionnel, de Meech à Charlottetown, ce qui n'était pas une mince affaire.

Lors d'une interview accordée à *La Presse* plus tôt cette semaine, le ministre Bégin, un spécialiste du droit municipal associé jusqu'à cet été d'un bureau de 35 avocats à Québec, a fait le point sur plusieurs dossiers chauds qui relèvent de son ministère.

Limites le droit d'appel et les appels abusifs, éliminer les incitatifs aux procédures inutiles en droit criminel et faciliter l'accès à l'Aide juridique : voilà quelques-unes des résolutions du nouveau ministre de la Justice du Québec. Voyons un peu.

L'argent

Le problème de bien des améliorations souhaitées, c'est qu'elles coûtent cher. Pire : même pour les réformes qui permettent d'économiser de l'argent, les rapports entre le Trésor et les ministères sont tels qu'ils encouragent le gaspillage.

Le ministre nous donne un exemple. Si l'achat d'ordinateurs pour les secrétaires de juge accroît leur efficacité, il sera sans doute possible d'économiser sur les salaires. Mais l'économie sera comptabilisée au Conseil du Trésor alors que les dépenses supplémentaires pour la réaliser seront imputées au ministère de la Justice.

Tout ça pour dire que dans l'état actuel des choses, les ministères, pour protéger leur enveloppe, n'ont aucun incitatif à se montrer plus efficaces sur le plan budgétaire.

« L'arrivée de l'entreprise privée, et je n'ai jamais fonctionné comme ça ! C'est impossible », dit le ministre, selon qui on se dirige vers une nouvelle façon, plus rationnelle, de gérer les budgets des ministères.

L'équipement de la magistrature

Le ministre reconnaît, cela dit, qu'il est « totalement inacceptable » qu'encore aujourd'hui la majorité des secrétaires de juge écrivent les jugements à la machine à écrire. Il s'enga-



PHOTO CP

Le ministre Paul Bégin, à son bureau de Sainte-Foy. « Quatre ans et demi pour être entendu en appel, c'est trop long... Il faut diminuer les délais. Sans ça, les gens ne croiront plus en la justice. »

ge à ce que toutes soient équipées d'un ordinateur d'ici le 31 mars 1995.

« Ça va avoir un effet pour tout le monde. Ça va réduire les délais pour rendre jugement », prévoit-il. « Écrire un jugement de 50 pages à la machine en étant obligé de le reprendre au complet parce qu'il y a une erreur à la page 4, cela n'a plus de sens », reconnaît-il.

Autre exemple : « Les juges n'ont pas de fax. Aujourd'hui, sans fax, dans le monde de la justice, vous marchez plus. Vous êtes en charrette à cheval ! » Cela aussi, assure-t-il, sera réglé d'ici la fin de l'année financière.

L'Aide juridique

Le ministre s'engage à hausser les seuils d'admissibilité à ce service juridique gratuit qui coûte cette année 107 millions de dollars (sur un budget de 397 millions consacrés à la Justice, soit 1 p. cent du budget québécois). A la fondation du réseau, en 1972, 25 p. cent de la population était admissible. À peine 10 p. cent l'est aujourd'hui. Il faut pratiquement dépendre de l'aide sociale pour y avoir droit. Le ministre admet d'emblée qu'on ne reviendra jamais à l'admissibilité d'antan.

Hausser les seuils, ne serait-ce que de quelques dizaines de dollars, coûterait très cher à l'État. Le recours aux tribunaux est plus fréquent aujourd'hui qu'il y a 20 ans, entre autres parce que les gens sont plus conscients de leurs droits et qu'il existe une foule d'instances pour les faire valoir.

Le ministre Bégin ne doit pas s'at-

tendre à voir les millions venir du Conseil du Trésor. Aussi, il semble avoir l'intention d'économiser dans certaines activités de l'Aide juridique pour trouver l'argent nécessaire à une plus grande accessibilité à cette aide.

Le ministre « s'interroge » présentement sur les coûts des expertises de toutes sortes présentes devant les tribunaux dans des dossiers de l'Aide juridique. Il constate que ce que touche un avocat payé par l'Aide juridique pour une journée de travail, un expert le touchera souvent pour un témoignage de quelques minutes et un petit rapport de rien. « On me dit qu'il y a des sommes considérables à économiser de ce côté-là. »

Le ministre Bégin a aussi de mauvaises nouvelles pour les avocats criminalistes de pratique privée qui réalisent des mandats sur une grande échelle. Comme l'Aide juridique les paie « à l'acte », un certain nombre d'entre eux multiplient les actes inutiles avant de faire plaider coupable leur client.

« On favorise la multiplicité des actes inutiles. J'ai vu, au palais de justice de Montréal, deux avocats avec deux piles de dossiers ; j'ai compté dans un cas 42 dossiers et dans l'autre 38 dossiers. Je les ai comptés personnellement », raconte, encore ahuri, le nouveau ministre.

Ces deux avocats venaient « régler » en vrac tous ces dossiers, comme ils le font chaque semaine.

« On va donner un montant précis pour un ensemble d'opérations. Alors l'individu va avoir l'incitation inverse. » Parce que l'argent qu'on dépense, dit le ministre, ce n'est pas seule-

ment l'honoraire de l'avocat. C'est aussi le temps du fonctionnaire qui manipule les dossiers, le temps des juges, les salles qu'on fait fonctionner pour rien, etc.

Avec les économies qu'il prévoit faire dans ces deux domaines, et en éliminant d'autres services peu utilisés, le ministre pense pouvoir aider les petites gens à avoir un meilleur accès à l'Aide juridique, dont tous les bureaux régionaux resteront ouverts. Il veut le faire, encore une fois, d'ici le 31 mars.

Les appels

Le ministre déposera cet automne, à l'ouverture de la session, le 29 novembre, un projet de loi pour limiter le nombre d'appels abusifs.

Dans plusieurs cas, l'appelant devra, par une inscription très détaillée et en se rendant devant un juge, justifier la pertinence de son appel.

« Quand il y a un écart de 5 \$ entre la demande de pension alimentaire et le jugement, est-ce qu'il est nécessaire d'en appeler ? »

Le ministre, de plus, semble favorable au principe de l'exécution provisoire des jugements, nonobstant l'appel. La situation actuelle serait renversée : il faudrait obtenir une permission de la Cour d'appel pour suspendre l'exécution d'un jugement de première instance, alors qu'en ce moment, on doit demander la permission pour qu'un jugement soit exécuté en attendant l'appel.

Le Barreau s'oppose à ce genre de modifications, mais le ministre ne s'en inquiète pas : « Quatre ans et demi pour être entendu en appel,

c'est trop long. On ne peut pas dire que c'est trop long et ne jamais prendre de moyens concrets pour y arriver. Le Barreau, je pense, comprend qu'on ne peut pas laisser toutes les choses s'en aller comme ça. »

« Il faut diminuer les délais ; sans ça les gens ne croiront plus en la justice. Parce qu'il n'y a plus de justice, cinq ans après, dans certains cas. »

Concernant la nomination des juges, le ministre, qui doit nommer d'ici peu 13 juges à la Cour du Québec, estime que le système actuel est « très très bon » : avis public, candidatures, examen par un comité indépendant, liste de noms et nomination par le ministre.

Sur les bouleversements de personnel au ministère, le ministre croit qu'on ne pourra revenir en arrière sans créer une nouvelle commotion.

Pour ce qui est du Conseil de la magistrature, le ministre s'interroge surtout sur le système des sanctions : un juge coupable de manquement déontologique sera-t-il bien réprimandé, ou bien destitué. Il a demandé un rapport sur l'opportunité d'établir des sanctions intermédiaires (suspensions). « On verra », dit-il.

D'autre part, la compétence de la Cour du Québec sera portée de 15 000 \$ à 35 000 \$ des cette session. Cela emmènera quelque 10 000 nouveaux dossiers à la cour, qui seront soustraits de la Cour supérieure, selon les chiffres du ministère.

D'autre part, le ministre est favorable au principe de l'autonomie de gestion des budgets des tribunaux par les juges eux-mêmes. « Je la réclame pour mon ministère ; je ne pourrais pas la refuser aux juges ! » dit-il.

Gavroche devenu ministre de la Justice

GILLES NORMAND
du bureau de La Presse
QUÉBEC

Peut-être qu'Antoine de Saint-Exupéry n'est pas étranger à la tournure qu'ont pris la vie et la carrière de Paul Bégin qui, depuis ses études classiques et encore à 51 ans, promène dans son porte-documents *Le Petit Prince*.

Une source d'inspiration, un fétiche...

Grâce à Dieu car, sous des dehors qui peuvent paraître austères, le ministre de la Justice du gouvernement Parizeau cache un petit Gavroche qui, dans les années cinquante, détestait les pompiers et cerisiers des jardins voisins, faisait les quatre cents coups à Chicoutimi, au Saguenay.

Et le garmement de 12 ans qui volait les fraises dans le potager de Madame Gagnon, à Chicoutimi toujours, c'était encore lui. Ces mêmes fraises qu'il revendait ensuite dans la rue, juste en face de la maison de Madame Gagnon.

Des peccadilles ! « N'empêche que la police est venue souvent voir mes parents à mon sujet », confesse le nouveau député de Louis-Hébert, qui s'est mis en train de réformer le fonctionnement de l'appareil judiciaire, afin de rétablir le lien de confiance avec les citoyens, comme le premier ministre l'en a pressé.

« Un jour, un voisin s'était plaint à la police que des chenapans s'en

étaient pris à ses cerisiers. Comme ma mère, indignée, expliquait aux policiers qu'il était impossible que ce soit moi, puisque je ne pouvais en avoir eu le temps, j'entraîs dans la maison avec une branche de cerisiers sur l'épaule. Ils ont bien ri », raconte aujourd'hui Paul Bégin, non pas comme un vantard, mais pour montrer qu'enfant il était « un faisant mal ».

« Je me suis fait jeter dehors de tous les collèges », ajoute-t-il, précisant qu'il était « toujours à côté de la règle ».

« Quand la famille a déménagé à Québec, plusieurs étaient soulagés à Chicoutimi. Il était temps que cela s'arrête parce que de mauvais coup en mauvais coup, on risque un jour d'en faire un plus gros. D'ailleurs, peu de temps après notre départ, deux de mes anciens copains ont fini par être arrêtés », poursuit le ministre.

Du RIN au PQ

Cette période d'agitation s'est estompée avec son arrivée au collège des Jésuites, à Québec. « C'était une chance pour moi. Je me suis engagé dans l'action étudiante, devenant président de ma classe, capitaine d'une équipe de hockey, etc. »

Paul Bégin est né à Dolbeau en 1943. Son père, « qui a vendu à lui seul le tiers du capital-actions de la compagnie d'assurances Laurentienne », a réussi à faire instruire ses 11 enfants, dont huit ont poursuivi des

études universitaires. Établie à Chicoutimi en 1949, la famille Bégin a ensuite transporté ses penates à Québec, quand les plus vieux ont été en âge de fréquenter l'université.

Bégin a 18 ans quand il s'enrôle dans le RIN, en 1961. Il y a été assez actif jusqu'à la dissolution du parti. Admis au Barreau du Québec en 1969, il devient membre du Parti québécois en 1970, mais en septembre, une dizaine de jours avant l'enlèvement du diplomate britannique James Richard Cross par le FLQ, il part pour l'Angleterre où il étudiera comme auditeur libre au London School of Economics, durant un an. A son retour, il reprend du service en politique et travaillera pour le PQ aux élections de 1973 et de 1976. De 1976 à 1981, il sera très actif dans le comté de Jean-Talon, siégeant à l'exécutif avec les Louise Beaudoin, Roger Bertrand et Daniel Paillet.

Devenu président régional du PQ pour la capitale nationale, qui regroupait alors 17 comtés, et ce tout en pratiquant le droit de 1969 jusqu'à tout récemment, Paul Bégin quittera le Parti québécois le 19 janvier 1985, refusant le « beau risque » proposé par René Lévesque.

Le refus du beau risque

« J'ai quitté au moment du congrès spécial convoqué par M. Lévesque, au Palais des congrès. J'étais le penseur et l'organisateur de cette sortie en masse des dissidents pour aller signer

le registre de dissidence, de l'autre côté. C'était après la démission de Jacques Parizeau, et comme ministre des Finances et comme député. Quarante p. cent des délégués étaient sortis. Camille Laurin était au micro et, au moment opportun, il a prononcé une certaine phrase clé. C'était le signal dont nous avions convenu pour quitter », raconte le ministre, qui s'est exclu « définitivement » de toute activité politique.

Il aura fallu trois ans avant que Paul Bégin ne refasse surface au sein du PQ, à la demande expresse de Jacques Parizeau, et non sans avoir à maintes reprises refusé toute approche des dirigeants péquistes.

« Un bon matin, en février 1988, M. Parizeau me téléphone à mon bureau, et me demande d'accepter de devenir trésorier du Parti québécois. J'ai accepté après une journée de réflexion », relate-t-il. Il est resté trésorier national du PQ jusqu'en janvier 1991, et de là a été deuxième vice-président du PQ et président du Bureau national jusqu'aux élections.

Avant quitté le parti en 1985 parce que le projet souverainiste avait été mis sur la tablette, le ministre de la Justice y est revenu pour faire l'indépendance. Et il ne voit pas ce qui justifierait un report du référendum. « Que nous allons gagner », soutient avec la plus grande assurance ce père de trois fils, dont l'un vient d'être reçu au Barreau.

« M. Parizeau a mentionné à je ne

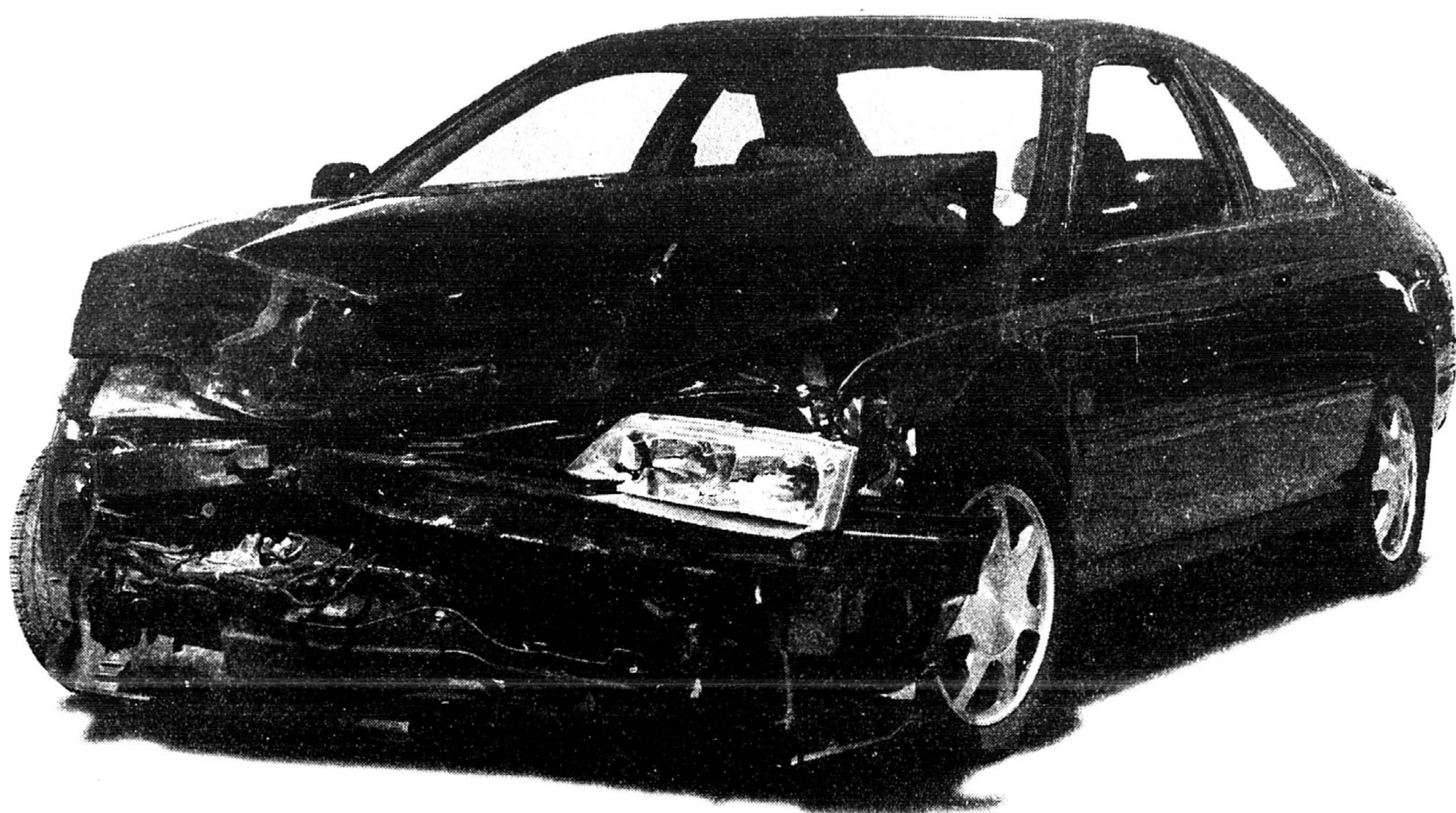
sais combien de reprises que 1995 était l'année où serait tenu le référendum. M. Parizeau a toujours été constant dans ses indications. Il a toujours respecté les engagements qu'il a pris et, pour moi, 1995 est l'année où sera tenu le référendum », explique-t-il.

Et ce référendum, pas question de le perdre. Le ministre refuse d'envisager quelque autre hypothèse.

Gagner le référendum

« Mon expérience de trente années de militantisme m'a toujours convaincu que la seule manière de faire avancer une idée, c'était d'en parler, de penser qu'elle est bonne, entre guillemets vendable, et que les gens pourraient y adhérer. Chaque fois qu'on a fait cela, on a progressé ; des fois moins lentement, des fois plus lentement, mais on a toujours avancé. »

« Je crois que si nous faisons adéquatement la promotion de la souveraineté, dans l'année qui s'en vient et jusqu'à ce que le référendum ait lieu, nous sommes en mesure de gagner ce référendum. Il n'y a aucune raison que nous ne le gagnions pas si nous faisons l'exercice d'éducation que nous sommes en mesure de faire », insiste le ministre de la Justice, ajoutant qu'il faudra cependant présenter aux Québécois des arguments économiques et culturels qu'ils seront capables d'accepter.



Heureusement, cette voiture était équipée de deux coussins gonflables, d'une cage de sécurité et de l'option Bonne route.

*L'option Bonne route** est un forfait qui vous assure jusqu'à **40% d'économie** sur 6 protections supplémentaires à toute épreuve pour votre assurance auto Desjardins.

- **Aucune** franchise à payer en cas de délit de fuite.
- **Aucune** franchise à payer en cas de perte totale.
- **50 000 \$** de protection sur tout véhicule que vous louez ou empruntez.
Plus besoin de souscrire l'assurance complémentaire requise par les agences de location de voitures : des dizaines de dollars d'économie par semaine.
- **1 000 000 \$** d'assurance responsabilité civile.
Quand on sait qu'à l'extérieur du Québec les poursuites en responsabilité civile pour dommages corporels peuvent atteindre des centaines de milliers de dollars, il vaut mieux prévenir.
- **15 000 \$** d'assurance-vie pour vous et votre conjoint.
- **1 500 \$** sans limite quotidienne pour les frais de transport en cas de perte d'usage de votre véhicule à la suite d'un

accident ou d'un sinistre couvert.

Cette garantie couvre aussi bien la location d'une auto que les déplacements en taxi ou par transport en commun.

Pour de plus amples renseignements, communiquez avec un agent à votre caisse Desjardins ou téléphonez maintenant au

1 800 567-2423.

*Des conditions d'admissibilité s'appliquent et certaines garanties sont assujetties à des limitations et des exclusions.



**Assurances générales
des caisses Desjardins**



Desjardins

L'incroyable force de la coopération.